



JE M I G R E

T U M I G R E S

N O U S M I G R O N S



JOURNEES
INTER-FILIERES
2018

LES DIFFÉRENTES

RÉALITÉS DES

MIGRATIONS

INTRO

Les 25 et 26 janvier 2018, 131 étudiant(e)s/stagiaires issu(e)s des 5 filières de formation :

**Coordonateur(rice) de projet de solidarité internationale et locale, IFAID Aquitaine
DU « Gestion Urbaine », IUT Bordeaux Montaigne**

**Master 2 « Coopération Internationale et Développement », Sciences Po Bordeaux
Licence professionnelle « Chargé(e)s de projets de solidarité internationale et
développement durable, Université Bordeaux Montaigne**

**Master « Conception et ingénierie des projets de développement », Université
Bordeaux**

ont été réuni(e)s pour travailler autour de la thématique générale :

Les réalités et enjeux liées aux migrations actuelles

Pour ce faire, ils pouvaient s'appuyer sur des personnes ressources, une pédagogie active et la richesse mais aussi la diversité des expériences et des connaissances des étudiant(e)s qui composait chacun des groupes.

La thématique volontairement très large a été traitée sous 7 angles différents. Le contenu des ateliers a été alimenté par des intervenants issus du milieu associatif, universitaire et institutionnel.

Thèmes et intervenants

Politiques migratoires apports-enjeux dans les pays d'accueil et d'origine, les migrations institutionnelles

Patrick GONIN Professeur de géographie ancien directeur de Migrinter

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Patrick GARCIA Directeur de l'Association « Au Moulleau avec Vincent de Paul »

L'apport des migrants à leur pays d'origine

Olivier LE MASSON, Directeur Afrique GRDR

Genre et Migration

Diane LEGOUDOU, Consultante membre du réseau Genre et migration

Migrants et changements climatiques

Isabelle CHORT, Professeur à l'Université Pau et Pays de l'Adour
(Axe de recherche Migration et Changement climatique)

Pays/Zones de transit

Hamid FADHEL, Responsable Rencontre et Développement

Migrations de travail et transferts de fonds

Nicolas YOL, Docteur en économie, Gretha

Le fruit de ces deux journées d'apprentissages, de réflexions et de travaux collectifs vous est proposé dans le document suivant.

SOMMAIRE



0 CONFÉRENCES *page 4*



1 POLITIQUES MIGRATOIRES *page 6*



2 LES MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS (MNA)..... *page 14*



3 L'APPORT DES MIGRANTS À LEUR PAYS D'ORIGINE..... *page 20*



4 GENRE ET MIGRATION *page 26*



5 MIGRANTS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES..... *page 36*



6 PAYS/ZONES DE TRANSIT *page 40*



7 MIGRATIONS DE TRAVAIL ET TRANSFERTS DE FONDS *page 48*



CONFÉRENCES

CONFÉRENCE INTRODUCTIVE

INTERVENANTS :

Nicolas **DAUGE**, Directeur territorial adjoint OFI

Patrick **GONIN**, ancien Directeur de Migrinter

Hamid **FADHEL**, Secrétaire général de Rencontres et Développement

OBJECTIFS :

- Fournir les informations de base pour une compréhension globale des questions migratoires
- Préciser les termes et les réalités qu'elles recouvrent (migrants, demandeurs d'asile, réfugiés...)
- Donner des clés de lecture pour développer un esprit critique sur le sujet

ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- Histoire des migrations
- Les différents statuts
- Les réalités migratoires aujourd'hui
- Les enjeux et grands questionnements

CONFÉRENCE INVERSÉE (CLÔTURE)

Organisée en partenariat avec le Conseil départemental de la Gironde

« JE MIGRE, TU MIGRES, NOUS MIGRONS : MIGRATIONS, MIGRANTS ET POLITIQUES PUBLIQUES : NOUVELLES RÉALITÉS, NOUVEAUX ENJEUX »

Aujourd'hui, les réalités démographiques, environnementales, économiques et géopolitiques sont à l'origine de mouvements de populations à travers le monde. Ces migrations sont source d'enjeux politiques et sociaux dans les pays d'origine, d'accueil et de transit. Nous vous proposons un regard croisé sur les parcours des migrants. Hamid Fadhel, Rencontre et Développement, complètera l'apport des différents groupes étudiants avec son expérience du travail sur les migrants «transitaires» en Algérie. L'ensemble de ces regards sera enrichi par des rencontres avec des acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

Cette conférence s'est articulée autour :

- d'un « **World café : 7 thématiques pour aborder les migrations** »
- des **réponses d'un panel d'intervenants aux questionnements formulés** lors des différents ateliers.

POLITIQUES MIGRATOIRES

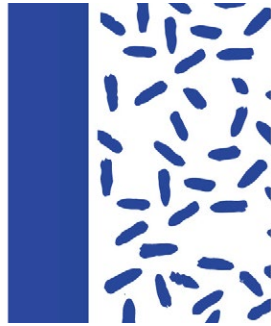
APPORTS-ENJEUX DANS LES PAYS D'ACCUEIL ET
D'ORIGINE, LES MIGRATIONS INSTITUTIONNELLES



INTERVENANT :

Patrick **GONIN**,
Professeur de géographie
ancien Directeur de MIGRINTER

ENSEIGNANT :



Ghislain **BRÉGEOT**,
IFAID Aquitaine



ETUDIANTS :

KRASKE, MOINGT, DUPEBE, SAJOUS Jules, **DA COSTA** Marième,
HAMAIDI Najoua, **VEUGOIS** Juliette, **MOHAMMED** Abbas,
LACUBE Gabrielle, **YILDIRIM** Erin, **JOREAU** Lucie,
LE PRADO Caroline, **GONZALEZ** Luc, **MERLET** Gaëlle,
LACHANA Teuta, **CHAVAROCHE** Manu, **DONZENAC** Stephen,
MAYDIEU Claire, **PLACIDE** Elsa, **CABANNES** Rémy, **VAN ROOIJ** Zélie

Enjeux des migrations

Les politiques restrictives encore utilisées aujourd'hui par les pays dits d'accueil restent figées sur des catégories de personnes se déplaçant, que l'on appelle trop souvent réfugiés¹, et que l'on confond avec migrants². Mais une fois dans les pays d'arrivée, les catégories se mélangent, les migrations évoluent, et ces politiques se brouillent. Les amalgames naissent ce qui induit certains construits tels que le fait que la migration se transmette de génération en génération, que l'on ne naisse immigré, alors qu'on le devient. Aussi, on reste une personne migrante toute sa vie, même lorsqu'on repart dans le pays de départ, malgré ce qu'on pourrait croire. Ces confusions sont à classer dans les enjeux sociétaux, qui comprennent également la discrimination, le racisme et le communautarisme. Cela s'observe dans l'aspect négatif des migrations, lorsqu'elles ne sont pas prises en charge correctement.

Pour autant les migrations sont un atout majeur, notamment pour les pays d'arrivée qui ont pu montrer par leur histoire, et la configuration actuelle des migrations, l'enjeu puissamment positif que peuvent être les migrants. En effet les États en général filtrent les entrées en fonction de leurs besoins, comme par exemple dans les années 70 où les pays d'arrivée avaient besoin de main d'œuvre : une migration de travail a dès lors été élaborée. C'est ainsi qu'avec l'évolution des besoins et en sélectionnant les migrants, aujourd'hui ces derniers sont plus qualifiés que la moyenne des populations des pays d'arrivée, et ces migrations sont hétéroclites : migrations urbaines, migrations de diplômés, de femmes, font qu'elles engendrent des mutations ethniques et font société.

D'autant plus que le lien entre développement et migration a été reconnu internationalement par l'ONU en 2006, avec la définition du concept de co-développement qui est « l'amélioration coordonnée ou concertée de la situation économique tant dans les régions d'origine que dans les régions de destination, compte tenu de leur complémentarité ». Cette amélioration se traduit par une négociation entre les deux parties (pays d'arrivée et de départ), à l'heure actuelle, où le pays de départ contrôle ses émigrations, et en échange le pays d'arrivée contribue à son développement. Plusieurs accords de ce type ont été créés, et montrent l'enjeu politique qui s'y trouve, par l'exercice de rapports de force souvent des pays d'arrivée qui sont (dans les accords passés) d'anciennes colonies. D'autant plus que ces accords bilatéraux descendent des accords de coopération passés entre les pays colonisateurs et les colonies au moment de leur indépendance.

Mais les pays d'arrivée ont compris les avantages que peuvent assurer les migrations, et entreprennent de les mettre en valeur, comme le Mali qui vante 4 millions de ressortissants (ou expatriés?), alors qu'en vérité il n'y en aurait qu'un million et demi. Cette affirmation est un moyen de renforcer un peu plus le poids du Mali à l'international. N'oublions pas également les diasporas qui augmentent le rayonnement culturel d'un pays.

Seulement, d'après la théorie de la bosse migratoire, norme à l'heure actuelle, plus le développement croît, plus les migrations baissent. Ce qui entraîne le postulat inverse : moins un pays est développé, plus les migrations augmentent : on migre à cause du mal développement, et si l'on est un pays développé on a peu de migrations. Pour autant la migration est un enjeu économique majeur. Les transferts d'argent dus aux migrations représentent le deuxième plus gros transit économique au monde (environ 500 milliards de dollars), après le géant hydrocarbure. De plus les ressortissants/expatriés représentent le second poste

1. Personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

2. Personne quittant sa résidence et qui se déplace au-delà d'une frontière nationale.

économique au Maroc. Aussi serait-il fâcheux d'oublier les migrations intellectuelles qui sont un atout considérable pour faire pencher la balance de la scène internationale, ce qu'a compris le Maroc qui a ainsi consolidé sa politique d'émigration. Aussi pouvons-nous constater avec l'exemple de longue haleine de l'Inde, que cette migration lui a été bénéfique car, lors du retour de ses expatriés, les États-Unis (USA) sont allés implanter en Inde des entreprises pour continuer à profiter des éminences grises qui étaient venues auparavant en son sein.

De plus au niveau de la société civile les migrations sont importantes, car elles représentent une possibilité d'une meilleure vie, pour les migrants ou leur famille. Par exemple, au Maroc il existe une journée dédiée aux migrants, c'est un jour de fête qui est très apprécié par les marocains.

Nous pouvons donc observer que les migrations représentent un atout majeur sur de nombreux plans, mais qu'elles pourraient être encore plus appréciées si certaines dynamiques actuelles étaient différentes. Ainsi les infrastructures de prise en charge ont augmenté dans les pays d'arrivée, dépassés par le nombre de migrants. Seulement la plupart ont été faites dans l'urgence, et uniquement dans le but de soulager, à court terme, l'instance d'origine.

Benchmark : la comparaison



Afin d'avoir une vision plus complète des politiques migratoires un groupe a décidé d'étudier la prise en charge de ce sujet par un autre pays et de comparer la politique d'accueil entre l'Allemagne et la France depuis 2015. Pourquoi 2015 ? C'est tout simplement la période où l'arrivée des migrants s'est faite de plus en plus importante, notamment avec le naufrage des migrants près des côtes italiennes. Ainsi, le couple franco-allemand déploie des moyens et une politique d'accueil est mise en place.

Cette dernière correspond à l'ensemble des mesures destinées à faciliter l'arrivée et l'installation en France de personnes étrangères. Cette politique diffère selon les avantages et les inconvénients que peut apporter ce afflux de migrants.

L'Allemagne est la deuxième terre d'immigration derrière les États-Unis. En 2015, elle accueille plus d'un million de réfugiés dont 476 649 demandeurs d'asile environ. Tandis que la France accueillait 256 000 réfugiés pour 80 075 demandeurs d'asile. L'évolution du nombre de réfugiés en Allemagne et en France peut être intéressant : +86,7% de demandes acceptées pour l'Allemagne contre + 6,4% pour la France. La question qui nous vient à l'esprit est : pourquoi l'Allemagne accueille plus de réfugiés que la France ? En quoi sa politique d'accueil est-elle si différente de la nôtre ? Le premier élément est celui de la démographie pour l'Allemagne. En effet elle possède un taux de natalité faible et une démographie vieillissante. L'afflux des migrants répond donc à une nécessité vitale démographique pour l'Allemagne. De plus, le pays était en situation de besoin : de main d'œuvre, de financement des retraites, avec une consommation en hausse. Dans un second temps, l'Allemagne devient un pays prospère avec un emploi quasiment plein, une croissance solide de +1,7% en 2015. Ceci s'accompagne d'un code de travail flexible, ce qui n'est pas le cas en France. Contrairement à l'Allemagne, l'État français et ses citoyens sont plus réticents à l'accueil des réfugiés, 73% des français pensent que la France n'a ni les capacités ni les ressources pour les accueillir. Le chômage est l'un des principaux arguments avec celui de l'insécurité, les citoyens français voient l'arrivée de ces personnes comme une concurrence sur le marché du travail.

Malgré une politique d'accueil dite « moins ouverte » pour la France, celle-ci propose des services pour l'intégration des réfugiés accédant au titre de séjour et voulant s'installer durablement sur le sol Français : accès au livret d'information « Venir vivre en France ». Un suivi du parcours d'intégration est mis en place : un entretien est réalisé par l'OFII, où le réfugié signera un Contrat d'Intégration Républicain (CIR : engagement dans l'apprentissage linguistique et civique). Cependant, cette formation reste insuffisante car le niveau minimum n'est acquis que par la moitié des bénéficiaires. Les heures de formations sont de 200h (en Allemagne : 600h). Par ailleurs, la politique d'accueil s'explique aussi par une solidarité importante dans la société civile allemande, certains réfugiés étant hébergés chez l'habitant. Certaines politiques sont donc mises en œuvre pour favoriser l'accès au travail : 3 mois de présence sur le territoire

pour avoir le droit de travailler, tandis qu'en France c'est à partir de 9 mois. De plus, 100 000 emplois à 1 euro de l'heure sont réservés aux réfugiés en Allemagne. Ainsi, aujourd'hui seuls 30 000 migrants ont un emploi, et 130 000 sont enregistrés comme demandeurs d'emploi. Les entreprises allemandes sont-elles réceptives à ces demandeurs dont l'apprentissage a été sur du court terme ?

Par ailleurs, les démarches administratives montrent la complexité pour les demandeurs d'asile à obtenir le titre de séjour car ils ne connaissent pas le fonctionnement et ne savent pas parler la langue française. Durant cette période d'inactivité, les demandeurs d'asile n'ont pas le droit d'effectuer un travail. Cependant cette réaction est contradictoire avec la valeur de patrie universelle française des droits de l'homme, allant par exemple jusqu'au démantèlement de la Jungle de Calais. La politique d'assimilation exercée par la France est-elle cohérente avec sa société multiculturelle, lorsque l'on voit que l'Allemagne est plus dans une réflexion de multiculturalisme ?

Malgré une politique d'accueil différente, une montée de désaccord et de réticence prend une place de plus en plus importante du côté allemand et français, s'expliquant par un sentiment d'insécurité. Pour certains français, accueillir des migrants entraînerait une hausse d'attentats terroristes et une France en danger. Du côté allemand, des tensions prennent une envergure considérable envers les migrants, notamment après l'incident des violences sexuelles à Cologne, d'où une montée favorable et continue des partis extrémistes.

Une politique d'accueil et d'intégration se met en place et fonctionne seulement s'il y a une réelle volonté de l'État et des citoyens. Cependant, même s'il y a un sentiment de vouloir aider, les intérêts individuels reprennent toujours le dessus. Aujourd'hui, le sentiment de sécurité est recherché par tous mais d'une manière ou d'un besoin différent selon le type de population ciblé. Ainsi il soulève la capacité des différents États à faire le deuil de leur passé, et de questionner la politique d'intégration mise en place à ce jour, les personnes migrantes sont-elles reconnues pour leur potentiel réel ?

Évaluation des politiques existantes

Les politiques d'accueil :

Les migrants sont reçus au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA). Ces centres ont pour but, après l'étude de leur parcours migratoire, de leur offrir un parcours d'intégration. Cependant, face au volume de migrants, les CADA sont surchargés. Alors ont été créées des instances d'urgence : les hotspots et autres associations prestataires. Gérés par Frontex, les hotspots basés en Grèce et en Italie servent de premier dispositif pour identifier et enregistrer les demandeurs d'asile selon leur pays d'origine (Irak, Syrie). Ceux-ci permettent des circuits courts impliquant des réponses plus adaptées et des délais réduits. Mais ils sont bien souvent perçus comme des « centres de tri » pouvant remettre en question le respect des droits humains... A cela s'ajoute les procédures Dublin, qui imposent au premier pays traversé par le migrant, sa prise en charge, même si ce n'était pas la destination finale de celui-ci. Ces procédures supposent des démarches administratives importantes, longues et complexes.

Finalement ces politiques de court terme, permettent un « premier filtre » et proposent en théorie des préconisations aux migrants. Bien qu'elles rendent possible la sortie d'une situation d'urgence, elles devraient également avoir une visée plus large en proposant une prise en charge davantage sur le long terme.

Les politiques d'émigration :

Encore assez peu nombreuses en comparaison du nombre de politiques d'immigration, celles-ci sont avant tout présentes dans les pays de départ. Elles se résument souvent à la création d'un ministère de l'extérieur chargé de s'occuper des ressortissants du pays à l'étranger. Ils existent notamment, aux Philip-

pines, au Mali, ou encore au Maroc.

La politique d'émigration au Maroc va plus loin ; le gouvernement essaie de montrer les dangers de l'émigration pour freiner les flux migratoires et ainsi obtenir des financements notamment de la part de l'Union Européenne. En parallèle, le roi crée la fondation Hassan II qui distribue des petits livrets expliquant les avantages pour les MRE (Marocains Ressortissants de l'Extérieur) à investir dans leur pays. Par la sorte, le pays espère rapatrier ses « cerveaux » formés à l'étranger.

Les politiques d'aide au retour :

La plus connue en France est le « Million Stoléru » en 1977. L'objectif de l'État était, après la décolonisation en Algérie, de faire partir les algériens. Elle prônait également la fermeture des frontières. En réalité, ce sont les immigrés aux projets de retour bien concrets qui sont rentrés et qui ont bénéficié du million (les portugais par ex.). De plus, la fermeture des frontières n'a jamais été mise en place car jugée contraire à la Constitution Française (on ne peut s'opposer aux demandes d'asile). Donc, du point de vue de l'État et de son objectif, cette politique fut un échec. Par la suite, s'inspirant de l'idée selon laquelle le développement limiterait les migrations, on crée le co-développement.

Cependant, ce concept n'est pas sans faille. Premièrement, les politiques de court terme mises en œuvre au nom du développement, qui lui est un phénomène de très long terme, paraissent peu viables. A l'époque, la Grèce, l'Italie du Sud et l'Irlande ont plutôt vérifié l'hypothèse selon laquelle le développement diminuerait les migrations mais cela sur une période de cinquante à cent ans. En revanche, cette théorie n'a encore jamais été vérifiée pour les Pays En Développement (PED). Par ailleurs, l'approche du co-développement sous-entend un développement pour les pays de départ et les pays d'arrivée. La question de la répartition des bénéfices tirés de cette démarche semble être, alors, fondamentale.

Vers une politique migratoire internationale ?

Le débat, vieux d'une vingtaine d'année, opposerait PED et « pays développés ». Seuls quarante pays en développement seraient signataires de cet accord. Aujourd'hui, le Canada serait l'unique pays du Nord à s'y intéresser. Dans les années 1990 et à l'initiative de la France, on tente de pallier ce manque de coordination en créant les accords bilatéraux (ou multilatéraux). L'espace Schengen est un autre exemple d'accord, multilatéral dans ce cas et concluant à la libre circulation des hommes et des biens à l'intérieur de l'espace. En revanche, les contrôles aux frontières avec les pays tiers sont renforcés. Entre les USA et le Mexique, il existe le programme « trois pour un » qui peut être vu comme un accord bilatéral donnant lieu à une aide au retour qui implique que l'État donne 1\$, l'État Fédéral 1\$ et le mexicain apporte le dernier dollar pour financer son projet de retour.

Finalement, l'idée de gouvernance internationale de la circulation des hommes est mise à mal par la souveraineté nationale revendiquée par la plupart des pays d'accueil. Cependant, le contexte de mondialisation et d'ultra-libéralisme promouvant le libre-échange commercial, financier ou encore culturel remet fortement en question cet argument.

Les questionnements ressortis

Suite aux interventions des personnes ressources, nous nous sommes concentrés sur certains thèmes : la comparaison des politiques d'accueil entre France et Allemagne, la déconstruction du lien migration-développement (co-développement) et pour finir, les politiques migratoires et le respect des droits humains. Finalement au regard de nos travaux de recherche et de nos temps d'échanges, plusieurs questions nous sont parues fondamentales dans l'étude des politiques migratoires :

- Comment le co-développement peut-il être amélioré pour laisser plus de place aux politiques des pays de départ ?

- Comment favoriser la participation des migrants dans les politiques migratoires, en particulier dans le cadre des conventions bilatérales ?
- Comment replacer les droits humains au cœur de la politique migratoire ?
- Comment pouvons-nous améliorer l'intégration dans les pays d'accueil ?

STOGRAPHE

Groupe la politique d'accueil France – Allemagne :

www.capital.fr/economie-politique/accueil-des-migrants-pourquoi-l-allemande-fait-la-aussi-mieux-que-nous-1178402

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Les-missions-de-la-direction-de-l-accueil-de-l-accompagnement-des-etrangers-et-de-la-nationalite>

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Les-accords-bilateraux>

<https://www.la-croix.com/France/Immigration/En-matiere-daccueil-migrants-France-peut-mieux-faire-2017-09-27-1200880041>

<https://www.capital.fr/economie-politique/accueil-des-migrants-pourquoi-l-allemande-fait-la-aussi-mieux-que-nous-1178402>

<https://www.populationpyramid.net/fr/allemande/2015/>

http://mobile.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2015/10/27/la-france-plus-frileuse-que-ses-voisins-vis-a-vis-de-l-accueil-des-migrants_4797810_1654200.html

Eurostat : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics/fr

Site de l'OFPRA

Groupe l'espace Schengen respect-il les droits humain ?

www.monde-commun.org

www.touteurope.eu/actualite/asile-et-migrations-dans-l-union-europeenne.html

www.gdr-elsj.eu/2016/02/19/asile/la-convention-de-geneve-et-l-union-europeenne-les-heures-sombres/

www.mediapart.fr

<https://rm.coe.int/1680080a21>

https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/convention_1951_protocole_1967.pdf

https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/court-justice_fr

<http://www.bfmtv.com/politique/la-commission-europeenne-epingle-19-pays-de-l-ue-pour-non-respect-du-droit-d-asile-917026.html>

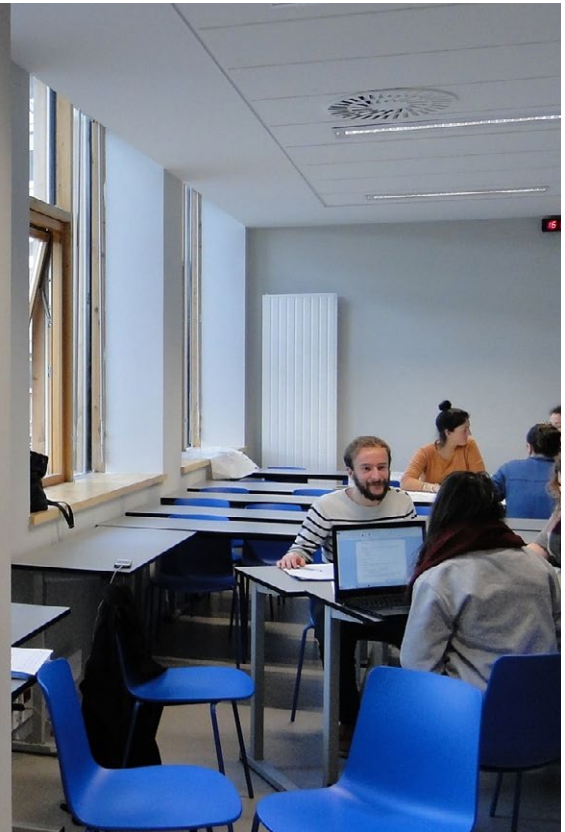
<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-monde/refugies-procedures-europeennes-contre-varsovie-budapest-et-prague-13-06-2017-7047729.php>

http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P8-TA-2016-0404&language=FR&ring=A8-2016-0245#def_1_14

<https://blogs.mediapart.fr/marie-christine-vergiat/blog/301016/rapport-du-parlement-europeen-sur-migrations-et-droits-de-l-homme-dans-les-pays-tiers>

Groupe sur les accords bilatéraux :

Travaux d'Amartya Sen : économiste et réflexion sur la théorie de l'IDH



LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA)



INTERVENANT :

Patrick **GARCIA**, Directeur de l'Association
« Au Moulleau avec Vincent de Paul »

ENCADRANTE :



Astrid **COMPAGNON**,
IFAID Aquitaine



ETUDIANTS :

FOUSSARD Loïc, **MANOLAS** Laëtitia, **GEOFFRIAU** Zoé,
JULIENNE Laure, **FERNANDEZ** Léa, **GAVI** Mélé, **RENAUD** Élise,
SILVA Louis, **GARDÈRES** Nicolas, **LABONNE** Lucie, **SAUNIER** Selma,
THEODORE Laura, **MORDICONI** Charlotte, **TALER** Gabrielle,
REVERSAT Emma, **DACOSTA** Marieme, **RABOTEUR** Émilie

BRIEF

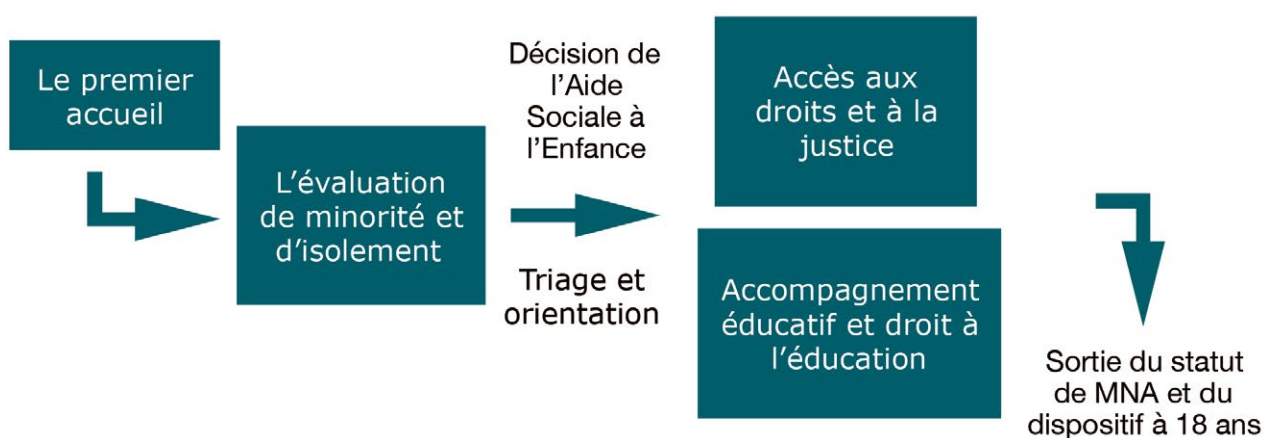
Introduction

Selon la loi, un Mineur Non Accompagné (MNA) est « un mineur qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui, de par le droit ou la pratique de l'État membre concerné, en a la responsabilité, et tant qu'il n'est pas effectivement pris en charge par un tel adulte ». Cette prise en charge de l'État se traduit notamment par la responsabilité qu'a chaque département de donner accès aux droits aux mineurs qui sont sur son territoire.

Auparavant, le MNA avait la dénomination de Mineur Isolé Étranger (MIE). À partir de 2016, afin de souligner la protection de l'enfance, le ministre de la Justice a souhaité substituer la notion de MNA à celle de MIE.

Le défenseur des droits a pour mission de veiller à la protection ainsi qu'à la promotion des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant consacrés par la Convention internationale des droits de l'enfant¹.

Phases du dispositif MNA



Problématiques et limites du dispositif MNA

Refus de prise en charge

- Le refus de prise en charge et d'évaluation sans justification, que les jeunes migrants disposent ou non d'un document d'identité, est souvent réalisé dès le guichet et est fondé sur le « faciès » du jeune.

Accès à la prise en charge

- Difficultés d'accès à un logement pendant : l'évaluation ; durant le recours si le jeune a été débouté.
- Délais de justice longs : les magistrats n'en font pas leur priorité.
- Décisions judiciaires de placement non exécutées.

1. Il est possible de consulter ce document sur internet afin d'avoir plus de détails (voir bibliographie).

Prise en charge

- Les jeunes sont pris en charge dans des hôtels et non pas dans des structures d'accueil spécialisées.
- Suivi éducatif minimum sans projet individuel et difficultés d'accès à la formation professionnelle.
- Pas d'accès à la scolarisation pour les jeunes de moins de 16 ans en attente de procédure par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- Il est possible qu'un jeune ayant obtenu le statut de MNA, pour cause de répartition géographique soit réévalué dans le département dans lequel il se retrouve et perde son statut de MNA.

Le premier accueil

- L'évaluation de minorité et d'isolement
- Décision de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Accès aux droits et à la justice
- Triage et orientation
- Accompagnement éducatif et droit à l'éducation
- Sortie du statut de MNA et du dispositif à 18 ans

La sortie du dispositif MNA

- Quand le jeune a le statut de MNA, à sa majorité, il sort de ce dispositif.
- Pour pouvoir rester dans le pays d'accueil et obtenir le titre de séjour, il doit prouver qu'il s'est intégré en ayant fait une formation et qu'il soit suivi par un tuteur. Mais actuellement, les directives lourdes en matière de délivrance de titre de séjour ne permettent pas à tous les MNA de l'obtenir.
- Si le titre du séjour lui est refusé, il rentre dans le dispositif mis en place pour les migrants majeurs. Par conséquent, il doit réaliser des demandes pour avoir accès à des structures d'accueil pour migrants majeurs et revivre tout le système procédurier.

Actions collectives

Dans le but d'engendrer une forte mobilisation concernant la situation des Mineurs Non Accompagnés, en donnant lieu à des actions collectives, plusieurs approches complémentaires peuvent être envisagées :

Clarifier le terme de migrant et de MNA

Pour informer la population sur les problématiques liées aux MNA et permettre une prise de conscience plus générale, clarifier le terme de migrant et de MNA paraît être la première étape nécessaire. Cette clarification, déjà effective dans la loi et les sites spécialisés, reste peu diffusée et peu accessible aux personnes qui ne s'intéressent pas initialement au sujet. Celle-ci permettrait également de limiter la stigmatisation et l'amalgame ordinaires concernant les migrants et leur situation.

Une sensibilisation approfondie du public sur le sujet des MNA

Il est primordial de réussir à amener le sujet des MNA dans le débat public, d'une part pour permettre une prise de conscience générale de la situation dans laquelle sont ces individus, puis d'autre part pour apporter de nouvelles réflexions et de nouvelles idées qui aideraient à faire avancer la cause et améliorer les conditions de vie de ces mineurs.

Pour permettre cela, faire en sorte que les médias rendent la question des MNA beaucoup plus visible est un objectif majeur pour diffuser les problématiques en lien avec ces mineurs et faire émerger de nouveaux débats. L'intérêt des médias pour ce sujet, hormis lors de ce que l'on pourrait appeler des instants chocs (décès d'un mineur migrant...), reste encore assez minime et les inciter à écrire sur les MNA pourrait notamment passer par une accumulation d'interventions et conférences qui rendrait le sujet plus commun.

Des interventions régulières dans les institutions éducatives

Les écoles (collèges, lycées...), les universités et autres institutions éducatives sont des lieux d'apprentissage et de débat qu'il est essentiel d'exploiter pour permettre une prise de conscience générale, condition nécessaire à la formation progressive d'actions collectives. Impliquer des professionnels, qui rencontrent quotidiennement des MNA et les inciter à intervenir dans les écoles pour faire part de leur expertise sur le sujet est une solution de long terme qui permettra d'amplifier la prise de conscience générale des jeunes individus sur le sujet, qui pourront par la suite s'impliquer dans des actions collectives. A plus court terme, des conférences qui visent un public plus en capacité de mener des actions collectives serait également un fort atout. Toujours dans cette optique d'échanges entre les professionnels (des professionnels qui pourraient avoir accès à des ateliers de formation pour maîtriser plus amplement les besoins des MNA) et le public, il serait intéressant d'utiliser des porteurs de paroles pour recueillir les avis de la population et par la suite réagir en s'adaptant aux lacunes du public visé sur le sujet des MNA.

Propositions

Faciliter l'accueil des jeunes mineurs dans les lieux publics

Lorsqu'ils arrivent sur un territoire inconnu, souvent là où une langue différente de la leur est parlée, les jeunes mineurs peuvent avoir d'importantes difficultés pour savoir où se diriger. Ainsi, pour les aiguiller, il serait nécessaire d'accroître la communication sur les lieux vers lesquels se diriger, par exemple en plaçant des affiches ou des livres d'information dans les différents lieux publics les plus pertinents (gares, aéroports...).

Accorder l'évaluation du statut du mineur en fonction des besoins du potentiel MNA

Il est primordial de remettre l'humain au premier plan lorsque l'on parle de mineurs non accompagnés qui sont particulièrement sensibles et fragiles suite aux obstacles qu'ils ont dû franchir et aux souffrances qu'ils ont pu subir. Pour cela, l'évaluation initiale du statut de mineur doit avant tout s'accorder avec les besoins du potentiel MNA, c'est-à-dire qu'elle doit avant tout se faire dans son intérêt et non pas dans un intérêt économique ou politique.

Concrètement, l'évaluation sociale (questionnaire et entretiens) devrait évoluer pour s'adapter au mieux à la situation des jeunes individus potentiellement définis comme mineurs non accompagnés. Pour cela, il faudrait notamment que les entretiens soient suivis par un membre extérieur qui pourra s'assurer que l'évaluation se déroule dans des conditions humaines.

Parallèlement, en accord avec les préconisations du Défenseur des droits, il paraît nécessaire de supprimer définitivement l'évaluation médicale pour déterminer si un jeune individu est un mineur ou non. Jugés « inadaptés, inefficaces et indignes », les examens radiologiques de maturité osseuse ne paraissent pas pertinents dans cette évaluation du statut du mineur. L'évaluation sociale doit suffire, et certains pays (même certaines régions en France) vont déjà dans ce sens.

Renforcer la prise en compte du traumatisme vécu par le mineur

Que ce soit lors de la phase de l'évaluation comme vu précédemment, ou lors de l'accompagnement lorsque le jeune individu est déclaré MNA, il faut constamment penser à prendre en compte le trauma-

tisme vécu par le mineur. Celui-ci a parcouru des milliers de kilomètres dans des conditions souvent extrêmement difficiles, a même pu subir des souffrances inhumaines et traumatisantes, et un soutien individuel et spécifique doit être accordé aux mineurs les plus touchés.

Poursuivre un accompagnement après l'atteinte de la majorité

Hormis quelques exceptions (certains MNA sont accompagnés jusqu'à leurs 21 ans s'ils ont un projet professionnel ou s'ils sont originaires d'un pays où la majorité est de 21 ans) lorsqu'ils atteignent leur majorité, les anciennement MNA ne sont plus suivis. En plus de perdre leur statut, même si l'accompagnement des MNA vise leur future intégration dans la société (par l'intermédiaire de formations professionnelles, d'aides pour forger des projets personnels...), leurs difficultés pour s'intégrer persistent. Il semble donc pertinent d'assurer un accompagnement ou du moins une aide, à un intervalle plus éloigné que lorsqu'il disposait du statut de mineur non accompagné, pour aider ces jeunes à s'intégrer au mieux dans la société.

Conclusion



Afin d'axer d'autant plus la prise en charge sur la protection de l'enfance, le statut du Mineur Isolé Étranger (MIE) a été modifié en Mineur Non Accompagné (MNA). Nous avons pu observer que le processus du dispositif MNA peut s'avérer très long et contraignant pour les jeunes migrants. Nous avons mis en avant les principales problématiques de manière non exhaustive et fait des propositions afin de lutter contre les limites de ce système procédurier.

La question qui reste en suspens c'est : souhaite-t-on réellement accueillir ?

STOGRAPHIE

- DOINEAU Élisabeth, GODEFROY Jean-Pierre « Rapport d'information n° 598 » fait au nom de la commission des affaires sociales, [En ligne], déposé le 28 juin 2017, consulté le 28 janvier 2017
<http://www.senat.fr/rap/r16-598/r16-5983.html#toc91>
 - Direction légale de l'information et de l'administration « Mineur non accompagné : améliorer leur prise en charge », [En ligne], 18 juillet 2017, consulté le 28 janvier 2018
<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/mineurs-non-accompagnes-ameliorerleur-prise-charge.html>
 - HELFTER Clémence « La prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'Aide sociale à l'enfance. Une protection nécessaire et perfectible », Informations sociales, [En ligne] 2010/4 (n° 160), p. 124-132, consulté le 28 janvier 2018
<https://www.cairn.info/revueinformations-sociales-2010-4-page-124.html>
 - Observatoire national de la protection de l'enfance « Mineurs non accompagnés. Quels besoins et quelles réponses », [En ligne], février 2017, 208 p, consulté le 28 janvier 2018
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_dossier_mna_web2.pdf
 - Codes Dalloz Universitaires et Professionnels « Code civil, DALLOZ, 2018, 117^e édition », 2018
 - Ministère des Affaires étrangères « Convention internationale des droits de l'enfant – Convention des Nations Unies du 20 Novembre 1989 », [En ligne], consulté le 27 janvier 2018
https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Enfant.pdf
 - Éditions Législatives « Défenseur des droits, Avis du 7 Février 2017 », [En ligne], 7 février 2017, consulté le 27 janvier 2018
https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=16149
 - EBA NGUEMA Nisrine « La protection des mineurs migrants non accompagnés en Europe », La Revue des droits de l'homme [En ligne], 2015, mis en ligne le 22 mai 2015, consulté le 29 janvier 2018
<http://journals.openedition.org>
 - Ministère de la justice « FAQ, Mineurs Non Accompagnés », [En ligne], consulté le 28 janvier 2018
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/FAQ_mineurs_isoles.PDF
 - Ministère de la justice « Rapport annuel d'activité 2016 - Mission Mineurs Non Accompagnés », [En ligne], mis en ligne en Mars 2017, consulté le 27 janvier 2018
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RAA_MMNA_2016.pdf
- Autres documents disponibles en ligne :
<https://www.dropbox.com/sh/oqsbe2m7eoeyp35/AACBbcTQ0oVmcEMqABDQQ2-fa?dl=0!>

L'APPORT DES MIGRANTS À LEUR PAYS D'ORIGINE



INTERVENANT :

Olivier **LE MASSON**,
Directeur Afrique GRDR

ENCADRANT :

Jean-Philippe **FONTENELLE**,
Bordeaux Sciences Agro



ETUDIANTS :

SOILIH Rizcate, **LANVIN** Laurène, **TAOUDI** Lina, **RABET** Hervé,
TOULÉ-MBILI Serge, **VILLECOURT** Ludine, **MANOMBA** Marie,
MBATCHOU NJAMFA Pauline, **LASSALLE** Claire, **GABILLARD**
Blandine, **IORIO** Valentino, **DA PONTE PEREIRA** Johanna, **TINAPP**
Carlotta, **KHADIJATOU** Mlodj, **DELCASSO** Jordi, **SEKPON** Arnaud

BRIEF

Introduction

La définition du terme « migrant » varie selon les organismes qui l'utilisent. Pour l'ONU il s'agit de « personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes »¹. Pour l'Observatoire International des Migrations (OIM) un migrant est une personne qui se déplace, à l'intérieur d'un pays ou à l'international, quelles que soient les causes et la durée du séjour². Les terminologies diffèrent également selon le point de vue (émigré dans le pays de départ, immigré dans le pays d'arrivée) ou l'interprétation (migration pour les mouvements Sud-Nord, expatriation pour Nord-Sud). Et tout cela est encore à différencier de la notion d'étranger, qui n'est pas forcément immigré³.

D'après Patrick Gonin, les migrations sont communément abordées de 3 manières différentes :

- Pour les économistes principalement, il s'agit de compter les stocks dans les pays de départ et questionner les déterminants du départ, avant tout appréhendés comme des forces répulsives initiant le départ (moindre développement par exemple).
- Certains se concentrent sur le comptage des stocks dans les pays d'arrivée, sociologues et anthropologues principalement. Ils s'intéressent aux conditions de séjour, aux relations inter-ethniques, à la discrimination et au racisme, aux notions de communauté et communautarisme, d'insertion, d'intégration, d'assimilation.
- Les géographes, enfin, s'intéressent plutôt aux frontières et aux flux migratoires, aux questions démographiques, aux différentes circulations migratoires matérielles (personnes, fonds) et immatérielles (formation, information, conseil...), à l'interdépendance entre pays de départ, de transit et d'arrivée.

Contexte

Aujourd'hui les migrants représentent 3,4 % de la population mondiale. Cela équivaut à un grand pays (la 5ème masse de population après la Chine, l'Inde, l'Union Européenne, les États-Unis) mais au niveau planétaire cette population est extrêmement diluée.

Pourtant, les médias et les autorités politiques renvoient une image négative et anxiogène des migrations, en parlant de « crises », de « dangers » ou d'« anomalies ». La représentation de la réalité apparaît souvent faussée, comme la carte présentée en annexe 1 en fournit un exemple : en associant migrations et tourisme sur le même document, sans faire de distinction entre les types de flux, l'Europe peut être perçue comme la destination principale des migrations, ce qui est faux⁴.

La réalité est en effet bien différente. En Afrique Sub-saharienne par exemple, sur 10M de personnes qui quittent leur lieu de résidence, seulement 1,5M arrive jusqu'en Europe, la plus grande partie restant dans sa région d'origine⁵ : les sénégalais sont 76 000 en France, les Burkinabés sont 386 000 en Côte d'Ivoire. Seuls les plus aisés peuvent tenter de venir en Europe, les plus pauvres privilégiant des migrations de proximité.

1. <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>. Dans le rapport E/CN.4/2000/82 sont spécifiés leurs conditions juridiques au regard des pays d'accueil et d'origine.

2. <https://www.iom.int/fr/qui-est-un-migrant>

3. Exemple des mineurs nés en France (dont les parents sont immigrés) qui n'ont pas la nationalité française avant 18 ans

4. ANNEXE 1

5. INED : Population & Sociétés n° 452, janvier 2009 – Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques : https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19120/452.fr.pdf

Transferts de fonds ...

L'apport financier des migrants à leur pays d'origine, que les anglo-saxons appellent «remittances» (remises migratoires), a pris, depuis une trentaine d'années, une ampleur considérable et témoigne du déséquilibre fondamental entre pays du Nord et Sud. Avoisinant en 2015, 450 milliards de dollars⁶, il représente trois fois le montant de l'Aide Publique au Développement (APD). Les trois quarts des remises sont utilisés pour des besoins primaires (soins, nourriture, logement, vêtements) et 30 à 40% arrivent en zone rurale⁷. Ces chiffres concernent les sommes envoyées par les couloirs officiels, mais une grande partie passe par des voies parallèles (valises d'argent, réseaux parallèles, organismes privés⁸) et est convoitée par les institutions, en vue de les contrôler, et par les banques, dans le but de les rendre productives.

L'apport économique des migrants à leur pays, et plus particulièrement leur participation à l'investissement productif et à l'entrepreneuriat, est un point chaud des politiques actuelles. Sont mises en avant quelques *success stories* entrepreneuriales réussies à distance, mais ce sont des cas extrêmement rares. Les migrants privilégient plutôt les constructions d'écoles, de centres de santé, d'installations hydrauliques, etc. via des investissements collectifs, communs aux migrants d'un même village, commune, région. Bien que contribuant activement à développer les capacités des populations concernées, elles sont difficilement évaluable en termes d'apports directs à la création de richesse, et sont de ce fait moins soutenues par l'APD.

... et les autres apports ?

De même, les apports immatériels, ne sont pas pris en considération. Ces apports, répartis en quatre catégories (plaidoyer, apport culturel, partenariats, innovation) par l'ONG GRDR-Migration-Citoyenneté-Développement, sont ceux qui pourtant permettent de mettre en évidence, aux côtés des remises, l'ensemble des compétences professionnelles développées par les personnes migrantes, mobilisables depuis leur pays d'accueil et dans leur pays d'origine, après la fin de la migration. Leur prise en compte et leur mobilisation par les acteurs du développement, permettraient de tirer profit de la plus-value importante apportée par la migration.

Comment valoriser l'apport des migrants à leur pays d'origine ?

Pour Ban Ki-Moon « Reconnaissons l'importante contribution apportée par les migrants et les migrations au développement des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que l'interaction complexe entre les migrations et le développement »⁹. Cette déclaration continue la réflexion de Kofi Annan « L'histoire nous enseigne que les migrations améliorent le sort de ceux qui s'exilent mais font aussi avancer l'humanité toute entière » qui présentait le phénomène migratoire comme un « moteur du progrès »¹⁰.

Dans la lignée de ces discours la coopération décentralisée joue un rôle important.

Par coopération décentralisée on entend « toutes les formes de coopération que les collectivités territoriales françaises ou leurs groupements peuvent développer avec des autorités ou des collectivités locales étrangères, «dans le respect des engagements internationaux de la France»¹¹. Cela résulte des lois de décentralisation du pouvoir (=transfert de pouvoir aux collectivités locales) qui ont été votées dans de nombreux pays dans les années 1990-2000 en vue de rapprocher le pouvoir des populations¹².

6. Banque Mondiale, 2015 : http://siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPPECTS/Resources/476882-1157133580628/DfD_FullReport.pdf

7. Banque Mondiale, 2015, *ibid.*

8. *Ocde.org*, Transferts de fonds des migrants et développement en Afrique : www.oecd.org/fr/dev/emoa/43912387

9. Déclaration de M. Ban Ki-moon (SG de l'ONU, PointN°2- 2013) : Dialogue de Haut Niveau sur les migrations internationales et le Développement

10. Extrait du discours de Kofi Annan (secrétaire général de l'ONU de 1997 à 2006) devant les Nations Unies en juin 2006.

11. art. L1115-1 s. du code général des collectivités territoriales - CGCT

12. 1991 aux Philippines, 2006 au Salvador, 2008 en Equateur, 2010 au Costa Rica. <http://www.migration4development.org/>

Le territoire à petite échelle (quartiers, villes, cantons, régions...) prend toute son importance dans une approche locale de la mobilité.

Cela signifie une implication de tous les acteurs locaux.

Deux questions principales se posent alors :

- Comment intégrer les mobilités internes et internationales comme facteur de développement territorial ?
- Comment optimiser leurs plus-values et atténuer leurs moins-values en terme de développement économique ?

Aujourd'hui tous les territoires sont concernés par le phénomène migratoire, mais le manque d'informations, de savoir-faire, d'outillage et de volonté politique met en lumière le cloisonnement des services institutionnels.

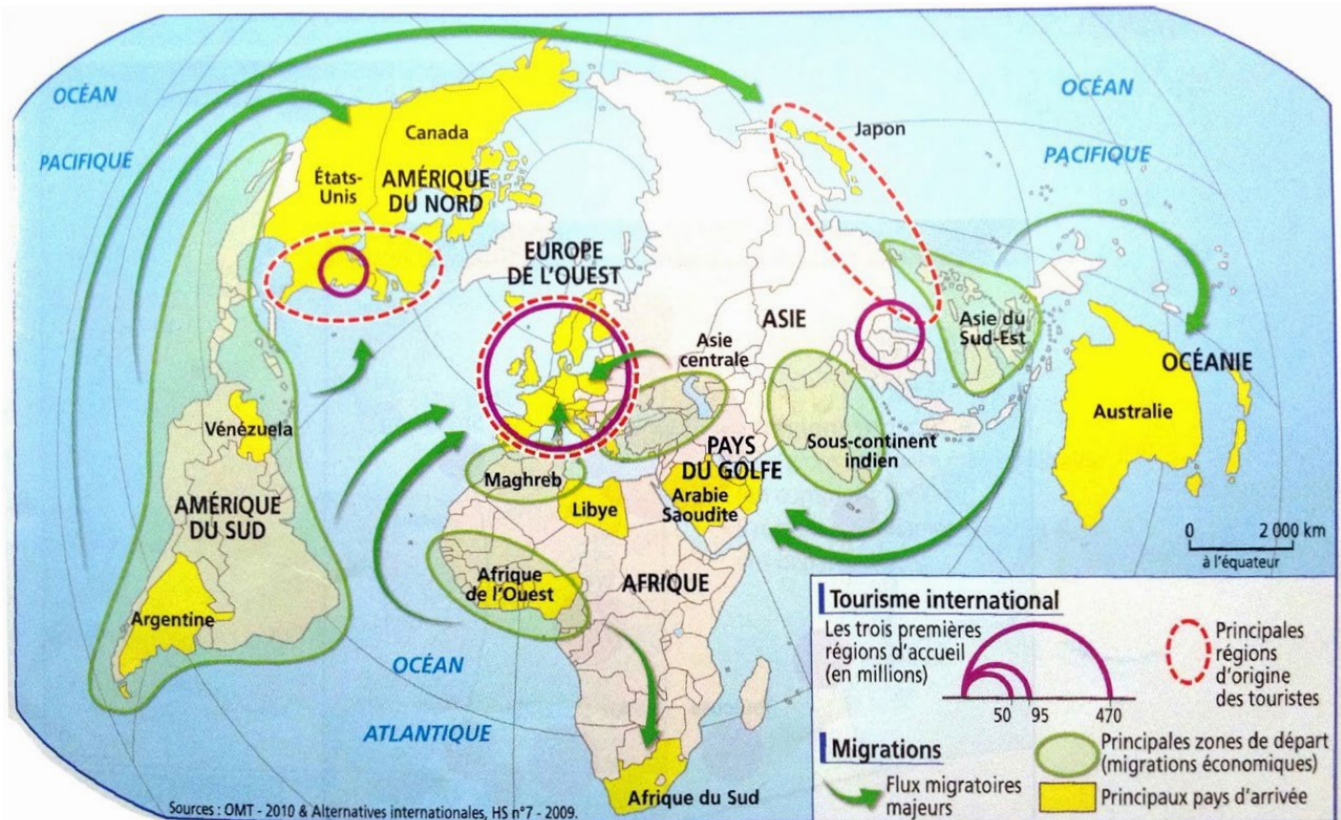
La transversalité des compétences apparaît incontournable pour articuler les enjeux du développement des territoires et les politiques migratoires dans l'optique de créer un réseau de communication et d'échange entre pays d'origine, de transit et d'accueil.

Propositions



Le travail de réflexion collectif mené par les étudiants investis sur ce thème a débouché sur la réalisation d'une carte mentale présentée en annexe 2. A partir de celle-ci, quatre propositions visant une meilleure considération et valorisation des migrations ont été produites et sont formulées comme suit :

- Créer une plateforme : regroupement de tous les acteurs qui sont concernés par les effets de migrations. Rassemblement des savoirs qu'ils ont pu acquérir pendant leur séjour dans le(s) pays d'accueil, cette plateforme permettrait de partager et de créer un réseau et des partenariats. Se pose donc la question de la gestion de cette plateforme : État, associations ou ONG, institutions locales et/ou régionales, individus, entreprises... ?
- Sensibiliser à la question migratoire : dans les écoles (pour familiariser les enfants), dans les universités (là où se construit la pensée critique), ailleurs ? Le but étant de toucher des personnes qui ne sont pas déjà des «convaincues».
- Travailler à la question de l'ouverture-fermeture des frontières : la mobilité est une question que les politiques publiques ont du mal à aborder dans leurs approches du territoire : tout est mis en œuvre pour sédentariser les populations (accès à la propriété, stigmatisation/ghettoïsation des populations nomades...) et en même temps pour flexibiliser l'emploi, les droits du travail etc.
- Innover dans les structures d'accueil. Créer des structures autres que les CADA (Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile) qui accompagneraient les migrants de toute typologie (travailleurs, étudiants, réfugiés, exilés, internes, internationaux, transhumants...).



Migrations et tourisme dans le monde

SITOGRAFIE

GRDR

La dimension locale de la dialectique Migration-Développement. Le cas France- Sénégal.

<https://grdr.org/-Migration-et-developpement->

https://grdr.org/IMG/pdf/1. etude_afd_mig_et_dl_senegal-france_grdrifan_rapport_global_vf_.pdf

INED

Population & Sociétés n° 452, janvier 2009 – Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques :

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19120/452.fr.pdf

Migrations 4 development :

<http://www.migration4development.org/>

Observatoire International des Migrations :

<https://www.iom.int/fr/qui-est-un-migrant>

Ocde.org

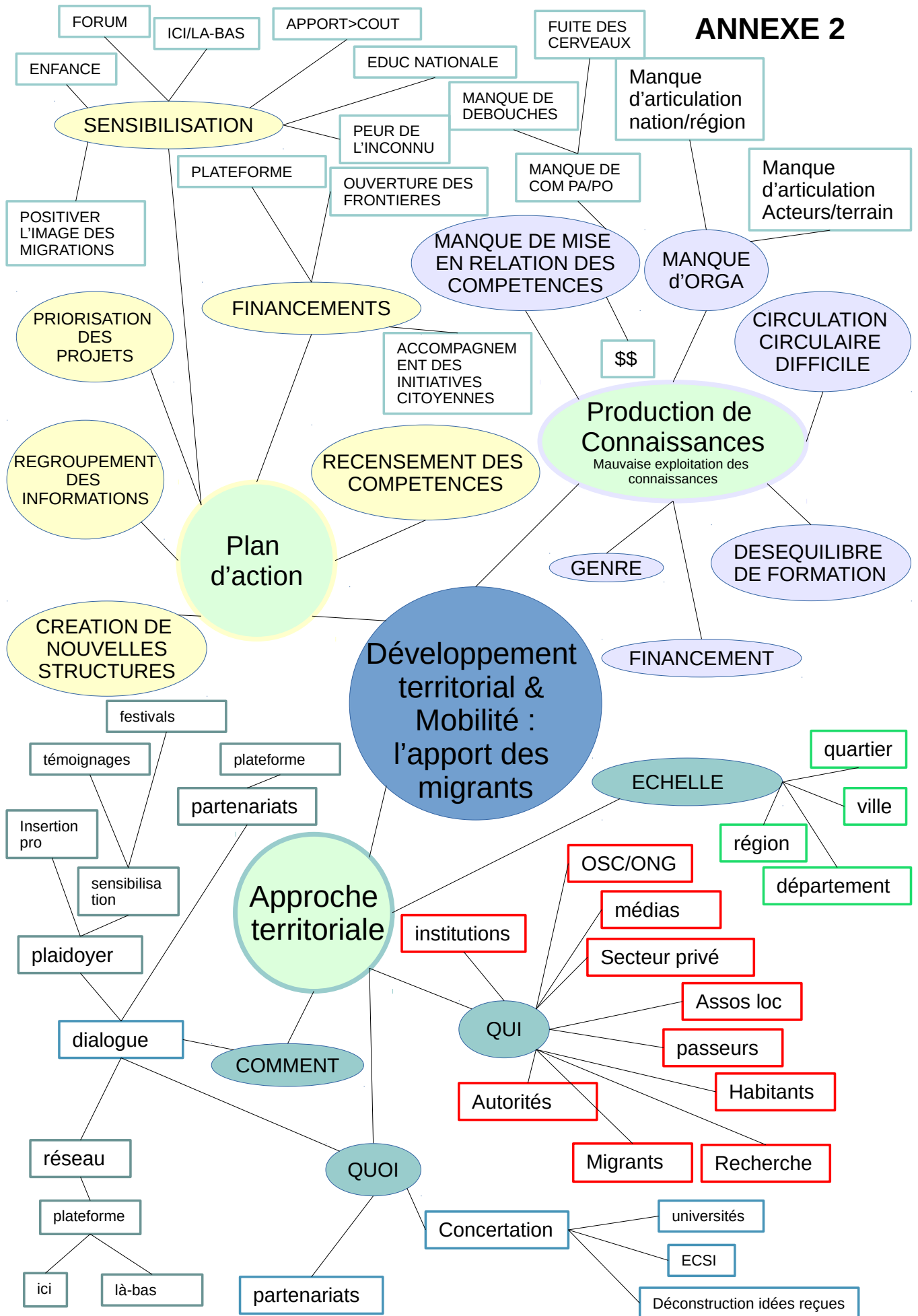
Transferts de fonds des migrants et développement en Afrique :

www.oecd.org/fr/dev/emoa/43912387

Banque Mondiale

http://siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPPECTS/Resources/476882-1157133580628/DfD_FullReport.pdf

ANNEXE 2





GENRE ET MIGRATION



INTERVENANTE :

Diane **LEGOUDOU**, Consultante,
membre du réseau Genre et migration

ENCADRANTE :



Élisabeth **HOFFMANN**
Université Bordeaux Montaigne



ETUDIANTS :

TRICOT Eve, **MERRIEN** Alexia, **RENIE** Anne, **FRANCQUEMBERGUE** Lila, **BAUDRON** Alba, **COET** Samuel, **GUERRERO** Ingrid, **ROUSSEAU** Quentin, **COURTET** Marianne, **DESPLAT** Corelia, **DE BUROSSE** Marion, **GARNIER** Jehanne, **ESSERTEL** Julie, **PATREL** Coralie, **MENSAH** Marjorie, **THOMAS** Morgane

BRIEF

Introduction

Aussi bien dans les médias que dans l’imaginaire collectif, le portrait type d’une personne migrante est souvent celle d’un homme. Pourtant, de plus en plus de femmes entament ce parcours de migration, ces dernières représentant 53% des migrants qui arrivent sur le territoire français. Les femmes et les enfants représentent 80% des personnes déplacées et réfugiées, un chiffre non négligeable qui témoigne de la féminisation des migrations. Ce phénomène se caractérise par l’amplification et l’intensification de ces flux migratoires féminins à travers lesquels les femmes ne suivent plus une logique « reproductive » mais « productive » : pendant longtemps les migrations féminines ont été associées aux dynamiques de regroupement familial, cependant aujourd’hui on peut noter une véritable volonté de départ de la part des femmes qui nourrissent des ambitions économiques et personnelles tout comme leurs homologues masculins. De nombreuses études tentent de distinguer les spécificités attachées à la féminisation de la migration. D’aucuns affirment que les femmes sont plus vulnérables aussi bien durant le parcours migratoire que dans les pays de résidence, que ces derniers soient des pays de transit ou d’accueil. Ainsi, les migrantes font faces à des difficultés d’ordre économiques, physiques et morales spécifiques que ce document cherche à souligner, afin de construire des recommandations permettant de les limiter.

Difficultés économiques

De nombreuses femmes migrent pour des raisons économiques et rencontrent divers types d’obstacles économiques qu’il convient de distinguer en fonction de leur niveau d’éducation. Beaucoup disposent de réelles qualifications qui font écho à une scolarisation poussée. Pourtant on observe une généralisation du déclassement, c’est-à-dire que les femmes migrantes n’ont accès qu’à des postes pour lesquels elles sont sur-qualifiées. En plus, on remarque une précarité quasi-généralisée de leurs emplois.

Si de nombreuses migrantes possèdent de réelles qualifications et compétences professionnelles, d’aucuns remarquent aussi que l’analphabétisme est un caractère sexo-spécifique : de nombreuses migrantes ont un niveau de scolarité très élémentaire qui s’avère être un frein quant à leur épanouissement personnel et économique. En effet, ces migrantes sont en situation économique précaire en raison des emplois avec de faibles niveaux de salaires qui leur sont proposés. Ces derniers sont principalement centrés sur les métiers du care, c’est-à-dire d’aide à la personne, de nettoyage et souvent sur les services sexuels. Ce phénomène illustre à l’échelle plus globale, les difficultés auxquelles les migrantes sont confrontées en termes de discriminations sexistes. Cette précarité économique débouche bien souvent sur une insécurité physique.

Violences physiques

Les migrantes sont vulnérables et subissent de multiples formes de violences. La perception du genre avec les normes sociales de féminité et de masculinité, ainsi que les attributs qui y sont culturellement rattachés font des femmes les cibles principales des discriminations et des violences sexistes.

Les migrantes sont victimes de préjugés sexistes qui se transforment en violences physiques et morales. Que ce soit dans les pays de départ, d'accueil ou de transit, elles doivent mettre en place des stratégies leur permettant d'assurer leur sécurité physique. Tout au long du parcours migratoire, elles font souvent appel à des hommes nommés « compagnons de route ». Malgré tout, le chemin migratoire est ponctué d'agressions et d'abus physiques pouvant se manifester sous la forme de trafic et d'exploitation sexuelle et domestique. En outre, la problématique des violences sexuelles est exacerbée dans les zones de conflit où certaines pratiques sont spécifiquement dirigées vers les femmes, avec le viol comme arme de guerre. Ces violences physiques se répercutent sur le bien-être des migrantes qui se retrouvent dans des situations de souffrances psychologiques intenses. Ces traumatismes physiques comme psychologiques doivent être connus et intégrés dans les logiques de soin et d'accompagnement des migrantes, à la fois dans les pays de transit et d'accueil.

Problématisation du sujet

À l'issue de ces deux jours de débats au sein de l'atelier « genre et migration » pendant des rencontres inter-filières, deux grandes questions ont émergé : Compte tenu de la « féminisation de la migration » et de la grande diversité des migrations féminines (entre autres : migration pour un travail dans le care, pour fuir le mariage forcé, l'excision ou suite à des violences sexuelles subies, en tant que victimes de traite (prostitution forcée), dans le cadre du regroupement familial, etc.), comment aider au mieux les femmes migrantes, en prenant en compte leurs spécificités concernant leurs raisons et circonstances de départ, leurs parcours migratoires et leurs situations dans les pays d'accueil ? La question analogue se pose pour les personnes LGBTI pour qui il est souvent difficile de fournir les preuves des menaces subies (pour l'obtention d'un statut de réfugié.e.s), alors qu'ils/elles sont aussi marginalisé.e.s dans leurs communautés d'origine et pendant leurs parcours migratoires.

Sur ce sujet, il est important de se questionner sur notre légitimité à agir en tant qu'occidentaux, femmes ou hommes, professionnels ou étudiants. Si nous n'accordons pas de crédit à notre action, nous ne pouvons pas proposer d'initiatives. La difficulté est de proposer des actions en respectant les caractéristiques propres à chaque personne migrante et en cherchant à comprendre sa situation sans jugement ou préjugé.

Benchmarks et Évaluations

L'objectif de cette partie est de dresser un bref état des lieux des différentes politiques qui existent sur le sujet, et d'en tirer les principaux enseignements.

Pourquoi partir ?

Les femmes émigrent de leur pays pour de multiples raisons en espérant trouver un avenir meilleur dans les pays du Nord ou d'autres pays du Sud. Effectivement, certaines sont menacées de mariage forcé, d'excision ; d'autres n'arrivent pas à trouver un métier digne de leurs qualifications ou leur salaire ne leur suffit plus pour vivre, d'autres fuient la guerre, essaient d'échapper aux catastrophes naturelles et aux pénuries récurrentes... Certaines d'entre elles partent avec leur mari, leur famille, d'autres partent seules.

Or, bien souvent, une fois arrivées dans le pays visé, elles se retrouvent seules, sans personne pour les aider. Alors les menaces qu'elles fuyaient en s'exilant se perpétuent dans le pays d'accueil, auxquelles peuvent s'en ajouter d'autres comme l'exploitation humaine.

Historique de l'aide au développement et légitimité d'action :

À partir des années 1960, les pays du Nord se sont imposés dans les pays dits « tiers-monde » pour les guider sur la route du développement. Or ces actions ont largement revêtu un caractère néo-colonial en cherchant à transposer des codes et règles occidentales. À cela se sont ajoutés l'échec des plans d'ajustement structurels dans les années 1980, puis les dérives actuelles sur cette nouvelle « industrie du développement » basée sur l'assistanat qui ruine les capacités locales de production. Ces revers de l'aide au développement renvoient au problème de notre légitimité à intervenir dont il était question en introduction. Il faut garder à l'esprit que les rapports sociaux entre populations migrantes et d'accueil ne sont pas apolitiques, ils portent en eux l'histoire de ces rapports de force et de dominations. Agir sur la condition des migrant.e.s, c'est avoir conscience de ce passé afin de mieux comprendre leur trajectoire, et pouvoir déjouer ces rapports de pouvoirs.

Pays de transit : l'exemple répressif hongrois

La Hongrie a adopté une méthode plus répressive pour faire face aux migrant.e.s qui tentent de traverser ses frontières par la construction d'un rideau de fer et en autorisant l'armée et la police à ouvrir le feu contre les migrant.e.s (à condition que les tirs ne soient pas mortels), à les mettre en garde à vue, à perquisitionner les personnes soupçonnées d'avoir hébergé un.e migrant.e. Le pays a également voté une loi autorisant la détention des migrant.e.s dans des containers aménagés dans une zone dite « de transit » en attendant le traitement de leurs dossiers.

Ces mesures viennent à l'encontre de la Charte Universelle des Droits de l'Homme. Ces méthodes peuvent être d'autant plus dangereuses pour les femmes. En effet, parmi celles-ci se trouvent des femmes enceintes, or il est normalement interdit selon cette charte de retenir ces dernières dans un lieu restreint avec de mauvaises conditions de vie au risque de mettre leur santé et celle de leur bébé en péril.

La France : le camp de Calais

Dans le cas de la France, nous allons nous concentrer sur le cas du « camp de Calais ». Ce dernier s'est créé au début des années 2000 par les migrant.e.s qui souhaitaient rejoindre l'Angleterre dans une logique de regroupement familial ou communautaire. Suite aux attentats de 2015, l'État français a instauré l'État d'urgence impliquant le renfort des contrôles aux frontières et plus de liberté d'user de la violence de la part des forces de l'ordre. À partir de ce moment, le camp a fait l'objet d'une grande concentration médiatique, notamment autour des conditions dans lesquelles les migrant.e.s vivent, les façons dont ils se débrouillent pour passer la frontière, leurs échecs, le nombre de décès... Les policiers usent surtout des bombes lacrymogènes une fois qu'ils ont ordonné aux migrant.e.s de descendre des camions.

Ici aussi, la mesure prise par l'État français s'inscrit dans une logique très répressive, ne respectant pas les droits de l'Homme. Les femmes étaient souvent les plus vulnérables dans le camp. En effet, celles qui sont arrivées seules et qui n'ont pas de membres de leur communauté sont très susceptibles de se faire exploiter, violer, battre par les autres hommes ou les passeurs. Cependant, on remarque que la question du genre n'est absolument pas prise en compte ni par les politiques migratoires, ni par les juges, ni par les dirigeants des dispositifs de l'OFII ou de l'OFPRA.

Le cas de la Suède :

Nous évoquerons le cas de la Suède qui a adopté les directives du HCR spécifiques aux femmes réfugiées. Il est cependant nécessaire de souligner qu'il reste encore à améliorer la mise en application de ces directives lors des traitements de demande d'asile.

Mexique : les casas migrantes

Ces maisons de réfugiés situées au Mexique hébergent les migrant.e.s en route vers le « rêve américain », leur donnent à manger, leur proposent un cadre sécurisant et une aide juridique. Certaines d'entre elles, comme « la 72 », offrent également des soins médicaux aux femmes malades ou enceintes dans leur cli-

nique. Ces services sont donnés gratuitement grâce aux dons et soutiens financiers que reçoit l'auberge par les ONG internationales. Elles tentent de sensibiliser la population mexicaine à plus de tolérance envers les migrant.e.s. L'auberge interpelle néanmoins l'État mexicain sur ce sujet, l'invitant à prendre ses responsabilités, à réformer sa politique migratoire ainsi que celles des pays d'origines qui doivent renforcer la sécurité au sein même de leur territoire.

Recommandations

À l'issue de l'atelier, sont ressorties de grandes orientations pour améliorer la situation globale des migrant.e.s, tous genres confondus, ainsi que des mesures plus précises, ciblées sur la question des femmes. Ces pistes de réflexion sont parfois utopistes mais ont l'utilité de nourrir le débat sur l'illégalité des migrations et de replacer les droits humains au cœur du sujet. Ces recommandations sont loin d'être exhaustives et détaillées, mais dressent un état des lieux de ce qui est à promouvoir et à accentuer dans une approche genre des migrations.

Sensibiliser et informer

Ces deux volets d'actions sont primordiaux, ils doivent être à la fois dirigés vers et pour les migrant.e.s mais également cibler les populations d'accueil.

- Promouvoir des campagnes d'information par les associations pour expliquer les procédures d'accueil des pays d'arrivée.
- Encourager la sensibilisation des populations d'accueil et migrant.e.s sur les bienfaits de l'interculturalité et de la mixité sociale. Cela peut se traduire par la mise en place au niveau associatif d'évènements culturels, d'ateliers culinaires qui invitent les individus au partage des cultures à l'image du festival Migrant'scène qui s'est déroulé à Bordeaux en décembre 2017.
- Développer des espaces de paroles pour les femmes migrantes, une forme de prise en charge par les pairs. À la fois lieu de partages, de solidarité et d'information, ces espaces peuvent guider les femmes dans leur suivi administratif mais aussi apporter des réponses à des problématiques d'ordre culturelles, familiales etc...

Améliorer et renforcer la prise en charge médicale

La prise en compte du prisme du genre dans la santé amène à préciser les logiques préventives et curatives. L'idée est de d'identifier les femmes comme population cible particulièrement vulnérable (surreprésentation chez les femmes des pathologies liées à l'anémie et malnutrition, et problématique materno-infantiles) et sujette à des violences sexo-spécifiques. Des actions médicales existent déjà sur ce sujet, on peut penser aux actions de Gynécologie sans frontières. Mais en matière de prévention, trop rares sont les actions qui visent spécifiquement les femmes migrantes.

- Développer un suivi régulier et une prise en charge médicale des migrantes dans les pays d'accueil et de transit. Dans les zones enclavées, le maintien des couloirs humanitaires et le passage d'unités mobiles de soin doivent s'imposer comme une priorité politique et diplomatique.
- Renforcer les actions de prévention et de sensibilisation autour de la santé et de la reproduction et materno-infantile.
- Logique curative :
 - ◇ Physique : renforcer l'accès aux soins et aux consultations gynécologiques
 - ◇ Psychologique : développer les moyens d'accompagnement et de thérapies psychologiques.

Plaidoyer

Il s'agit de renforcer les actions de plaidoyer pour la défense des droits des femmes au niveau global, mais aussi du plaidoyer à une échelle plus précise, auprès des acteurs et institutions politiques, afin d'intégrer pleinement la question du genre dans le traitement des problématiques migratoires.

- Plaidoyer auprès des institutions étatiques et de l'ONU pour permettre aux personnes en situation d'irrégularité de poursuivre leur(s) agresseur(s) dans le cas de viol / violences dans le cadre du respect des droits humains.
- Plaidoyer pour une mise à l'agenda politique des questions de genre dans les politiques migratoires.

Promouvoir des mesures d'éducation et de formation

Cet axe recouvre une réalité plus large que les questions de court terme, il vise avant tout les moyens et long termes dans les pays d'accueil. Cette recommandation a aussi vocation à répondre aux problèmes de déclassement que subissent les femmes lettrées et qualifiées qui migrent pour des raisons économiques. Travailler sur la formation des femmes c'est sortir de cette image misérabiliste des migrantes, cantonnée à des stratégies de survie, c'est valoriser des savoir-faire et des savoirs être et jouer positivement sur des projets de vie.

- Adopter des mesures de discrimination positive pour lutter contre la sélection genrée à l'embauche.
- Étendre les cours de français (ou autre langue du pays d'accueil) au niveau national à destination du public migrant.
- Faciliter l'équivalence des diplômes entre les pays.
- Valider des acquis avec les formations et stages par la suite si besoin.
- Mettre en place un système de bourses pour encourager l'entrepreneuriat des femmes immigrées.

Réglementer pour protéger et autonomiser

Agir au niveau légal permet de sécuriser les droits de ces populations. L'action législative peut se décliner selon deux volets d'application : les conditions d'accès au travail des femmes migrantes et leur parcours dans le processus de régularisation.

- Réglementer les métiers « domestiques » : cela concerne particulièrement les métiers du care, plus fréquemment pratiqués par les femmes. Certaines conditions de travail s'apparentent à des situations d'esclavage moderne. L'idée est de renforcer la législation sur ce type de métiers afin de protéger les droits de ces travailleuses.
- Généraliser et automatiser la séparation des dossiers des époux dans le processus de demande du droit d'asile. Cela permet l'indépendance de l'épouse par rapport à la candidature de son mari dans ses démarches de régularisation (aspect particulièrement important dans le cas de violences conjugales). En outre, une femme migrante est plus souvent sujette à des violences particulières qui peuvent accroître ses chances d'accès au droit d'asile.

Politiques d'accueil et de logement des migrants : propositions de réformes

Ensemble de mesures globales concernant l'accueil des migrants, parfois utopistes, ces orientations ramènent à l'ordre du jour la question de la pénalisation de l'hébergement des migrants non régularisés.

- Favoriser l'accès au logement par réduction de taxes chez les personnes hôtes.
- Imposer des quotas aux intercommunalités ou collectivités territoriales de logements vacants mis à disposition pour les populations réfugiées. (à l'image du CAO de Serquigny dans l'Eure, expérience de cohabitation entre jeunes afghans et population du village).
- Prioriser l'accès des femmes aux logements même sans enfants car plus vulnérables aux agressions.

Encourager les projets associatifs

Sur le sujet des migrations, il est nécessaire d'avoir une réflexion globale qui intègre la pluralité des acteurs intervenant dans les parcours migratoires : organismes multilatéraux, États, société civile, réseau associatif... Souvent présentés comme complémentaires, on peut aussi envisager le tissu associatif comme substitut à l'action étatique. Il est alors impératif de multiplier des actions à cette échelle et de repenser les problématiques de financement.

- Développer les Troc-talents ou accorderies qui organisent des échanges de savoirs sans hiérarchisation. Lieu de sociabilité, ces espaces permettent aussi la valorisation des compétences du/de la migrant.e.
- Encourager les partenariats entre les services sociaux et l'offre associative. Initier le développement de projets culturels.
- Libérer des fonds de financements destinés au secteur associatif.
- Formation des associations sur le genre pour améliorer la prise en charge des femmes migrantes.

Agir dans le pays de départ

Il s'agit ici de promouvoir l'empowerment, de sensibiliser aux questions de genre et de soutenir le plaidoyer pour le droit des femmes.

- Favoriser la coopération entre pays pour encadrer au mieux différents types de migrations : coopération décentralisée, jumelage, diplomatie culturelle, développer les partenariats entre universités.
- Mettre en place également des activités de sensibilisation aux réalités de l'immigration illégale, aux risques du voyage, etc.
- La sensibilisation pour lutter contre les violences de genre : campagnes de plaidoyer contre les violences conjugales, sensibilisation aux questions de genre et LGBT.
- Prioriser l'accès à l'éducation des filles au niveau primaire jusqu'au supérieur.
- Situation économique : renforcer l'approche genre dans l'aide au développement
 - ◇ Favoriser entrepreneuriat des femmes par des appels à projet
 - ◇ Donner des outils de financement en leur facilitant l'accès au micro crédit.

BIBLIOGRAPHIE

CATARINO, C, MOROKVASIC, M, (2005), « Femmes, genre, migration et mobilités » Revue européenne des migrations internationales, 21

FIEDIN, E, « Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie », Étude de la population africaine, 20

FREEDMAN, J (2008), « Genre et migration forcée : les femmes exilées en Europe », Les cahiers du CEDREF,16, p 169-188

FREEDMAN, J, JAMAL, B (2008), « Violence à l'égard des femmes migrantes et réfugiées dans la région euro-méditerranéenne ».

LATOCHE, A., (2007), « DE L'INVISIBILITE AU RÊVE DE L'AUTONOMIE, ETUDE DES FEMMES ISOLEES DANS LE CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE D'IVRY-SUR-SEINE », École des Hautes Études en Sciences Sociales, Mémoire de master II Spécialité : Études Politiques

SCHMOLL, C., THIOULET, H., WIHTOL DE WENDEN, C., (2015), « Migrations en Méditerranée. Permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises », éditions du CNRS

SEBTAOUI, N, HARRISON, C, FOUILLEN, S, (2017), « Identification et protection des victimes de la traite dans un contexte de migration de transit. Expérience du projet d'aide aux victimes de la traite mené dans les camps du Nord-Pas-De-Calais », Les cahiers du Social, 39

MIGRANTS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES



INTERVENANTE :

Isabelle **CHORT**,
Professeur à l'Université Pau et Pays de l'Adour
(Axe de recherche Migration et Changement climatique)



ENCADRANTE :

Cécile **BROUTIN**,
Université de Bordeaux Montaigne



ETUDIANTS :

FENCH Louis Marie, **TANGUY** Ninon, **BIME** Ana, **GAUDIN** Morgane,
KARM Valentin, **GONZALES** Coline, **TOBBI** Jade, **PARAISO** Aurèle,
MARTINEAU Léa, **HERVE** Mégane, **BARES** Séréna, **VALPREMIT**
Aurore, **SAMPSON** Madeleine, **LECOEUR** Joséphine, **PAUGAM**
Simon, **ODIN** Mathilde, **CARLO** Mallaury, **MYLORAS** Anna,
MAIGNON Haloïse, **BEL CHEKROUN** Flora, **LACAZE** Rachel.

BRIEF

Au début des années 2000, Georges Myers, un climatologue et démographe, estime que d'ici 2100, plus de 200 millions de personnes seront déplacées à cause des changements climatiques qui concernent toutes les sociétés civiles internationales. Le changement climatique désigne l'ensemble des phénomènes naturels exagérés par les comportements humains menant à des catastrophes naturelles. En effet, la montée des eaux, les cyclones ou tremblements de terre à répétition sont de nos jours des faits d'actualité fréquents.

Pour autant, les différentes conceptions de ce phénomène global qui s'opposent, freinent la mise en place d'un consensus pour le résoudre. Derrière l'urgence environnementale que ce phénomène soulève, se trouvent d'autres problématiques nationales et internationales sur lesquelles il est intéressant de se pencher. Les déplacements des humains se font depuis toujours, toutefois, il semble que notre ère soit particulièrement marquée par les migrations entre les différentes parties du globe. Ces déplacements sont motivés par des raisons différentes, d'origine économique ou politique. Mais le changement climatique est également une source d'exode (interne ou internationale) vers des endroits géographiques à l'abri des risques naturels. Force est de constater que ce phénomène bien que global, ne touche pas l'ensemble de la planète de la même façon. Les pays en voie de développement géographiquement confrontés aux risques liés au changement climatique, sont fatalement plus vulnérables aux catastrophes naturelles subies, en raison de leur situation économique marquée par un taux de pauvreté élevé ou le contexte politique instable, ne permettant pas de prendre des dispositions préventives et curatives face à ces désastres.

Le premier document officiel qui définit les réfugiés dits « environnementaux » a été publié en 1985 par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) qui les qualifie ainsi : « les personnes qui ont été forcées de quitter leur habitat traditionnel, temporairement ou de manière permanente, en raison d'un bouleversement environnemental marqué (naturel et/ou déclenché par l'Homme) qui met en péril leur existence et/ou affecte sérieusement la qualité de leur vie. ». Cette définition a été très critiquée et a beaucoup évolué depuis. On observe en effet que les différentes manières de qualifier les migrants climatiques pouvaient se révéler très discriminantes. Les migrations climatiques sont bien souvent des mouvements courts, d'une région à une autre, de zones rurales vers les zones urbaines ou encore de l'intérieur des terres vers la côte. Un des principaux facteurs de ces problèmes est l'eau : lorsqu'elle provoque des sécheresses liées à la baisse de la pluviométrie ou lorsqu'elle augmente le niveau des mers. Sont alors mis en évidence des questionnements liés à cette situation : Face à la réalité du réchauffement climatique, comment se fait-il que les migrants climatiques n'aient pas de statut qui les protège et facilite leur installation ? Comment parvenir à une reconnaissance universelle de cette situation préoccupante ? Comment gérer les migrations internes et quelle place doit-on accorder à la migration climatique au sein de la société ? Que doit faire la coopération internationale et la coopération décentralisée, pour les pays qui vont subir des migrations climatiques internes ou qui voient leur territoire menacé par la montée des eaux (états insulaires) ?

Le statut juridique des migrants climatiques

Un des principaux enjeux des déplacements de populations liés au réchauffement climatique reste le statut juridique de ces personnes. En effet la différenciation entre déplacé ou migrant reste dans un flou politique opaque, d'autant plus que bien souvent les facteurs de migration sont multiples. Ces migrants ne sont donc pas reconnus et leur prise en charge est compliquée en raison de ce manque de statut. Le statut

de réfugié ne peut leur être attribué car la définition juridique est : « toute personne qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » Un autre aspect pose problème, le réchauffement climatique et ses impacts pour tous les pays ne sont pas reconnus par tous les pays de la même manière, et l'incertitude des scénarios envisagés se traduit par des estimations des flux migratoires très variables. Ce sont donc ces trois facteurs qui ne facilitent pas la prise en charge décente de ces migrants. Le terme et le statut de réfugié sont très difficiles à attribuer à des migrants climatiques en raison de la définition même du statut de réfugié qui ne prends pas en compte la dimension environnementale. En revanche s'appuyer sur la convention de Kampala (2009) pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en interne en Afrique, entrée en vigueur en 2012 semble être une solution pour les courtes migrations climatiques à l'intérieur d'un pays. En conclusion il est donc nécessaire de pouvoir qualifier ces personnes et ces migrations à la fois au niveau interne et au niveau international pour venir en aide à ces migrants climatiques. ***Il va donc de soi qu'un accord au niveau international sur une définition claire de réfugié ou de migrant climatique doit être mis en place afin de répondre correctement et rapidement à cet enjeu du XXIème siècle.***

Les migrations climatiques internes

Avant d'envisager une migration à l'international, on constate que les personnes touchées par les impacts du changement climatique optent pour un déplacement interne dans le pays. Les migrations internes mettent en lumière des problématiques ciblées ; l'exode rurale vers les centres urbains liée notamment à la désertification de régions (période de sécheresse de plus en plus fréquentes), des zones littorales, des villages et terrains menacés par la montée des eaux, ou encore les coûts très élevés de réparations, de dédommagement, d'aménagement et de reconstruction pour les populations ainsi que pour les états concernés par des catastrophes. Se pose alors la question de la gestion de ces flux de personnes se déplaçant dans l'urgence ou bien en prévention des risques. Quelles politiques adopter pour le pays qui voit sa population changer radicalement de position géographique ? Il apparaît inévitable d'entreprendre des changements de pratiques tant au niveau sociétal, qu'agricole et industriel. Ainsi, comme le démontre l'exemple du Bangladesh, le pays se réforme afin d'adapter les techniques agricoles traditionnellement pratiquées en aquaculture au vu de l'importance des inondations que subit la région. Par ailleurs, la fuite des populations vivant en milieu rural vers les centres urbains entraîne de nouvelles façons de concevoir l'urbanisme avec la naissance du concept d'urbanisme solidaire notamment. Cela s'accompagne d'un travail sur les mentalités des sociétés devant s'adapter à la nouvelle organisation des villes. On voit par exemple apparaître des « ghettos », où se regroupent dans l'urgence les migrants climatiques, dans l'attente d'un accueil politique et matériel. Il faut en effet que les pays touchés par ces phénomènes modifient non seulement leur stratégie d'adaptation comme le stipule les accords de Cancun de 2010, mais aussi les infrastructures existantes. Le Japon constitue pour cela un exemple d'adaptations constantes aux migrations climatiques internes. Connaissant des tremblements de terre à répétition, les japonais sont à l'origine de nombreuses innovations dans le domaine du bâtiment ainsi que dans la sensibilisation à la population. Des exercices de simulation au tremblement de terre sont régulièrement mis en place dans les lieux publics tels que les écoles afin de préparer la population à gérer les dégâts occasionnés. Toutefois, ces dispositifs ne peuvent être appliqués dans tous les pays concernés par les catastrophes naturelles. Cela entraîne en effet des coûts importants que seuls certains pays peuvent déployer. ***C'est la raison pour laquelle il apparaîtrait judicieux de penser à un fond de solidarité international anticipé, permettant l'aide au pays concernés afin que ceux-ci puissent gérer les migrations internes.***

La mobilisation de la coopération internationale publique et privée

En réaction face aux risques d'une recrudescence de migrants due aux changements climatiques, la coopération internationale a sans doute un rôle à jouer à travers différents types de coopération :

La coopération sociale

Une aide aux pays d'accueil des migrants peut être mise en place. Il faudrait tout d'abord sécuriser leurs déplacements en limitant les risques d'agression, et de mauvais traitement du flux. Ainsi, une sensibilisation pourrait être mise en place dans les pays d'accueil des migrants afin de changer la vision négative qu'ils supportent.

La coopération politique

Des coopérations décentralisées ayant pour but une adaptation aux futurs changements climatiques pourraient être mises en place par la région Nouvelle Aquitaine. Un accord commun devrait être mis en place afin de créer un statut juridique pour les migrants climatiques. Un consensus devait être trouvé, au minimum pour les migrants insulaires (la montée des eaux réduisant énormément la surface habitable des îles). Un dispositif devrait être mis en place pour gérer les déplacements des migrants.

La coopération économique

Des aides publiques pourraient être mises en place :

- Afin d'aider à la mise en place de politiques locales visant à s'adapter aux changements climatiques.
- Afin de faciliter le financement international dans les projets locaux de formation, sensibilisation et la mise en place d'infrastructures pour lutter contre le réchauffement climatique.

Des aides privées peuvent également être mobilisées :

- Des recommandations peuvent être faites afin que les fondations, entreprises, etc. spécifient leurs appels à projets sur cette thématique
- Des partenariats et des conventions de financement d'infrastructures pourraient être mise en place dans le but de limiter l'impact du changement climatique.

La coopération environnementale

Nous devons appréhender les futurs changements climatiques qui pourraient être créés par les déplacements de population eux-mêmes. En effet, la surpopulation dans de nouveaux endroits pourrait elle aussi augmenter le CO2, etc. Il serait pertinent de valoriser des constructions et villes vertes. ***Il faudrait soutenir la coopération scientifique, comme le fait déjà la région Nouvelle-Aquitaine avec la plateforme Acclimaterra.***

Au-delà de toutes ces thématiques, certaines sont inhérentes à la coopération internationale en général. Il est pertinent de mettre en place des aides logistiques au niveau des informations sur les changements climatiques et du lien avec les futures migrations.

De plus, des appels à projets dans les pays industrialisés afin d'aider les victimes du réchauffement climatique devraient être mis en place (au niveau départemental, régional, voire national...).

BIBLIOGRAPHIE

COURNIL Christel, Les migrations environnementales, enjeux et gouvernance, Presses de Sciences Po, Paris, 2014, 180 pages.

COURNIL Christel, Les “réfugiés environnementaux” : enjeux et questionnements autour d’une catégorie émergente, 2010, 212 pages.

IONESCO Dina, MOKHNACHEVA Daria, GEMENNE François, ATLAS des migrations environnementales, Sciences Po Les Presses, 2016, 152 pages.

LE BRAS, Hervé, L’âge des migrations, Éditions Autrement, Paris, 2017, 160 pages.

NOBLET Méline, Réfugiés environnementaux : les actions possibles, document d’orientation, 2009, 75 pages.

PIGUET Étienne, PECOUD Antoine, DE GUCHTENEIRE Paul. Migration and Climate change, Cambridge University Press, 2011, 442 pages.

VLAISOPOULOU, Chloé Anne (préface), L’harmattan, Paris, 2013.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, Atlas des migrations, Un équilibre mondial à inventer, Éditions Autrement, 2012, 96 pages.

ZEGHBIB Hocine, Hommes et migrations, les réfugiés environnementaux, revue française de référence sur les dynamiques migratoires, 2013, 10 pages.



PAYS/ZONES DE TRANSIT



INTERVENANT :

Hamid **FADHEL**,
Responsable Rencontre et Développement

ENCADRANT :



Nicolas **BRODEUR**,
Sciences Po Bordeaux



ETUDIANTS :

MARTIN Louis, **VALLES DEMONTEIL** Elina, **CLÉMENT** Chloé,
LEQUEUX Thomas, **GIRARD** Mégan, **WIBROTTE** Céline, **PENOT**
Thomas, **DIAGNÉ** Rokhaya, **MARCHAND** Julie, **DAUBOIN** Maxime,
BRICHE Justine, **FAVRET** Capucine, **MANUEL DE CONDINGUY** Éric,
MERLE Maéva, **DALUZEAU** Louis, **SAUNDERS** Stephania,
SMITH Alexis, **KRETZER** Lisa, **TOPO** Mamadou, **LE BOUEDEC**
Pauline, **LAVAL** Amandine, **DELLA-BALDA** Camille

BRIEF

« Pour de nombreux migrants sub-sahariens qui tentent le passage en Europe, le voyage s'achève par un séjour semi-permanent au Maroc où les forces de police, financées par l'Union européenne, violent les droits humains fondamentaux »

The Guardian, Piégés en zone de Transit, 10 septembre 2013.

Les migrants sont soumis à une double pression de la part :

- des populations locales préoccupées par l'afflux de migrants
- des pays de destination finale des migrants qui souhaitent le renforcement du contrôle aux frontières pour éviter l'arrivée des immigrants.

De plus, ils ont souvent des accords avec les pays de destination finale pour réadmettre les migrants expulsés. Nombre de migrants se retrouvent ainsi bloqués dans des pays de transit pour une longue durée. Ils doivent alors organiser leur vie et subvenir à leur besoins et même rassembler les moyens nécessaires à l'achèvement de leur voyage. Ces pays de transit sont aussi bien des pays riches (la France qui devient un pays de transit pour les migrants à destination du Royaume-Uni, mais aussi l'Espagne, l'Italie), que des pays en développement (pays du Maghreb, Turquie, Grèce, Pologne pour les migrants en route vers l'Europe). Les thèmes abordés dans cet atelier sur les pays de transit sont:

- 1- La perception de la migration dans les pays de transit
- 2- Les réseaux de migration
- 3- Les lois nationales et supranationales dans les pays de transit
- 4- Les zones d'installation et zones de confort
- 5- De la migration subie à une migration acceptée

1. LA PERCEPTION DE LA MIGRATION DANS LES PAYS DE TRANSIT

Comment la population des pays de transit perçoit-elle les migrations et en quoi cette perception (avec ses idées reçues) traduit-elle à la fois une vision relativement persistante et une opinion influençable et influencée par les médias et réseaux sociaux?

Les migrants font globalement l'objet d'une construction sociale qui allie l'inquiétude et le consensus.

Les médias et réseaux sociaux participent à la création et l'alimentation d'un sentiment de panique, par la sémantique employée et le choix d'images pouvant impressionner, majoritairement issues de situations d'urgence. Ce modèle informatif favorise les représentations erronées des personnes migrantes et ne révèle pas l'immense diversité des profils.

Ainsi, on constate l'utilisation fréquente d'expressions à connotation négative et anxiogène (« submergés par une vague d'immigration », « la peur d'être assiégés », etc.), qui présentent les migrants comme une menace pour le pays d'accueil.

La diffusion massive d'images dites « choc », comme celles des arrivées de bateaux sur l'île de Lampedusa ou les mouvements de foule dans les camps de réfugiés, contribue amplement à véhiculer cette image. Par ailleurs, un autre problème vient du fait que les médias ne rendent pas intégralement compte de la réalité. Sont privilégiées les images choc, empreintes de violence, parfois sorties de leur contexte tandis que ne sont jamais évoquées les contributions des migrants dans leur pays d'accueil, sur les plans économique, social et culturel, malgré un nombre important d'études sur le sujet. Enfin, on constate

également la faible place laissée aux migrants et acteurs de la société civile dans les débats publics. Ainsi, sont en majorité citées les opinions des responsables politiques (du gouvernement ou de l'opposition) – cette sous-représentation des personnes directement concernées ou impliquées ne permet pas de rendre compte d'une manière objective de la réalité. Cependant, les médias et les réseaux sociaux, en fonction de la manière dont ils sont utilisés pour la diffusion d'information, peuvent également permettre une prise de conscience généralisée. La forte exposition médiatique des migrants esclaves en Libye ou des conditions désastreuses voire mortelles de traversée de la Méditerranée a secoué le grand public et a impulsé une volonté d'agir, si ce n'est un sentiment d'obligation morale.

Plusieurs campagnes de sensibilisation (menées par des associations, des fondations d'entreprises, des artistes reconnus, ...) ont permis la diffusion de messages incitant à la prise de conscience, et à la dé-diabolisation de l'image du migrant. Ces démarches montrent le pouvoir positif que peuvent avoir les médias et les réseaux sociaux. Améliorer l'image des migrants auprès des populations locales pourrait s'effectuer par une plus grande diffusion d'informations factuelles, comme par exemple une meilleure connaissance de l'impact positif que représente la migration sur le pays d'accueil. Faciliter la prise de parole des personnes concernées et impliquées dans l'accueil et l'intégration de migrants permettrait de changer d'angle de vision et de ré-personnifier, ré-humaniser et ré-singulariser les personnes migrantes, souvent perçues comme un groupe massif et homogène.

2. LES RÉSEAUX DE MIGRATION

Comment se construisent les réseaux de migration au sein des zones de transit ?

« On appelle réseau un ensemble de nœuds (ou pôles) reliés entre eux par des liens (ou canaux) afin d'échanger des informations, de partager des ressources, de transporter de la matière ou de l'énergie ». Dans un monde interconnecté, dans le monde de l'effet papillon et de la mondialisation, dans le monde de l'interdépendance, la notion de réseau est devenue centrale. La thématique de la migration a pour particularité d'être à l'origine de flux par-delà les frontières, et de cristalliser en son sein les différents sens que l'on peut donner au mot « réseau ».

Pour comprendre les enjeux liés aux réseaux et aux zones de transit, nous allons partir du postulat suivant : là où les « liens » ou « canaux » mentionnés dans la définition ci-dessus seront les flux migratoires (humains, informatifs, financiers...), les « nœuds » ou « pôles » seront les trois grandes étapes du parcours d'un migrant (départ, zones de transit et arrivée). C'est sur le pôle des zones de transit que nous allons nous concentrer, en articulant notre réflexion autour de la problématique suivante : comment se construisent les réseaux de migration au sein des zones de transit ?

En premier lieu, nous retrouvons la question de la communication. Essentielle car au cœur du phénomène, nombreux sont les canaux plus ou moins formels qu'elle mobilise : bouche-à-oreille, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme les réseaux sociaux, les téléphones portables... Ces réseaux peuvent même devenir non plus impact de zone de transit, mais point de départ à part entière lorsqu'ils se portent garants de solutions pérennes pour les migrants. Ce sont ces premiers canaux d'information qui peuvent être déterminants pour la suite du parcours d'un migrant en ce qu'ils peuvent impacter un choix, fournir un contact ressource, une perspective d'avenir auprès de la société civile...

La société civile a plusieurs visages. Le premier se retrouve dans le quotidien, il peut se matérialiser chez nous tous : il s'agit du réseau des citoyens, des habitants.

Ces habitants qui ont le pouvoir d'apporter leur soutien eux-aussi aux migrants en transit, par des initiatives spontanées telles que des dons alimentaires par exemple. On note également des nouvelles formes de solidarité ou « initiatives citoyennes » telles que le réseau Comme à la maison, permettant d'accueillir chez soi un migrant de manière plus formelle, mais soulevant toujours l'éternelle question de la confiance en l'autre.

Les associations sont le deuxième visage de la société civile. L'association de Hamid Fadhel, Rencontre et Développement, en est l'exemple. Œuvrant pour la scolarisation des enfants, l'aide sociale et médicale des

migrants, mais également l'accompagnement dans des micro-projets et l'aide au retour dans son pays d'origine, cette association pourtant contraire aux lois algériennes sur l'immigration reçoit plus de 2000 migrants par an.

La question de lois est elle aussi à prendre en compte dans la parmi les réseaux, puisqu'il en est un incontournable : le réseau d'influence politique. Qu'il s'agisse du travail des ambassades, des différents règlements supranationaux ou nationaux (Dublin 3...) impactant le parcours des migrants en transit, mais également des idéaux fixés par l'image fantasmée d'une terre d'asile (le fameux « american dream »), ces réseaux ont une place décisive dans le cheminement de la migration.

Sans oublier les aspects plus sombres que l'on y retrouve parfois à l'image des évacuations sanitaires, ou comment un État à la compétence médicale manquante en cas d'épidémie dans une zone de transit choisit de la reléguer à un territoire voisin. Les réseaux financiers ne doivent pas être oubliés, et se retrouvent au cœur du phénomène migratoire. Un chiffre insoupçonné découvert récemment nous apprend que le montant total des sommes générées par les flux migratoires (transferts de fonds...) s'élève à 500 milliard d'euros. Et il ne s'agit encore là que de ce que l'on peut dénombrer, économie informelle mise à part. Cette économie informelle, organisée elle aussi en réseau (drogue, cigarettes, essence...) est également au cœur de trois problèmes et alimente notre dernière catégorie de réseaux : les réseaux de passeurs.

En effet, des réseaux pouvant apparaître plus « obscures » et pourtant capitaux dans le phénomène migratoire se retrouvent liés aux zones de transit. Les réseaux de passeurs, les noms que l'on chuchote à l'abri des regards, les espoirs murmurés d'un départ imminent. Ces réseaux qui cachent les sombres réalités bien trop récurrentes des viols, de l'esclavagisme ou de la mort. Or comme nous le dit si bien Fatou Diome, quand une personne a le choix entre risquer sa vie sans rien faire, ou la risquer dans l'espoir d'un futur plus souriant, rien ne pourra venir à bout de sa détermination... Que faut-il conclure de cette liste, sûrement non-exhaustive, des différents réseaux liés aux zones de transit migratoires ? Tout d'abord que c'est finalement cette question du lien, de la connexion qui est au cœur du phénomène. L'avenir d'une personne, d'une zone ou d'un groupe d'individus est intimement liée au différents nœuds des réseaux en jeu. Ainsi, nous nous retrouvons confrontés à un engrenage complexe de maillages divers, formels ou non, engendrant inévitablement un certain nombre de dérives.

Or une seconde grille de lecture peut être appliquée à ce phénomène. À parler sans cesse en termes de flux et de stocks, nous avons tendance à omettre la part d'humanité de la problématique migratoire. Si ces nombreux réseaux sont des « outils » de compréhension des zones de transit, ils sont avant tout des liens entre des individus singuliers que des parcours, des histoires ou encore des problématiques nous poussent à appeler « groupe », à parler de « diaspora ».

Ne serait-il pas temps de regarder au-delà des effectifs de nos tableurs et de voir le visage profondément humain des migrations?

3. LOIS NATIONALES ET SUPRANATIONALES

Dans quelles mesures l'interprétation des législations supranationales au niveau national a-t-elle une influence sur les zones de transit ? Cas d'étude de la France.

Quelles sont les différentes relations entre les lois supranationales (Monde, Europe) et nationales en France? Dans un premier temps, il était important de connaître tous les acteurs autour de ces législations et laquelle était prioritaire sur l'autre.

Les différentes recherches ont amené à comprendre que l'ordre d'influence et de décision était le suivant : Le monde avec le Droit International Humanitaire doit être suivi par tous les pays signataires. Puis le droit communautaire est supérieur au droit national au niveau de l'Union Européenne, c'est ce que l'on appelle le principe de primauté. Cependant des conflits existent entre toutes ces législations car cette hiérarchie n'est pas toujours respectée et souvent détournée.

Pour la relation entre le droit international humanitaire (DIH) et les décisions de l'Union Européenne en terme de migrations, le règlement de Dublin III est une grande source de désaccord. Ce dernier, pour

l'expliquer rapidement, dit qu'une fois qu'un migrant est enregistré dans un pays de l'Union Européenne, tous les autres pays où ils se présentent sont en droit de le renvoyer dans ce premier pays. Ce règlement n'est pas du tout en accord avec le DIH. Au niveau de l'Union Européenne (UE), beaucoup de directives sont mises en place et ces dernières nécessitent l'ingérence du droit national pour être appliquée. Au final, les pays arrivent à mener la politique qu'ils désirent en termes de migrations. Le seul moment où tous les membres de l'UE se mettent d'accord, ce sont pour des règlements, comme Dublin III, ou des 4 dispositifs de sécurité comme Frontex et Eurodac.

Pour compléter ce contrôle aux frontières de l'Europe, de grands pays comme la France font des accords avec des pays comme la Libye pour que ces derniers bloquent l'arrivée majeure de migrants en Europe. En plus de cela, des frontières sont soit bloquées et revendiquées comme telles : Slovénie, Hongrie, ... soit bloquées de manière discrète comme à la frontière franco-italienne.

En résumé, la problématique découle de tout ce raisonnement et de l'idée qu'il y a beaucoup de politiques à l'échelle supranationale et que ces dernières sont interprétées différemment dans les plus petites échelles. Et nous cherchons à savoir si cette dissonance amène la création de zones de transit.

4. ZONES D'INSTALLATION ET ZONES DE CONFORT

Les zones de transit sont des lieux qui amènent de nombreuses questions dont une qui est essentielle à leur compréhension :

Comment sont-elles nées ? Pour répondre à cette question, nous allons décrire deux types d'installation (de camp) que se font aujourd'hui :

• Installations spontanées

Un phénomène de tout type (économique, climatique, humain, ...) apparaît amenant les populations à se déplacer pour différentes raisons. Ces populations trouvent un lieu commun où elles s'installent après avoir quitté leurs lieux de vie. Il s'agit d'une installation spontanée. Ce type d'installation engendre de nombreux problèmes. Elles peuvent être dans un autre pays ou alors sur des terres qui appartiennent à des personnes. Donc la question d'occupation des terres devient un sujet central du camp. De plus, les personnes ayant choisit de s'installer sur ce lieu sont souvent mal vues par la population locale et vivent dans des conditions précaires et insécuritaires.

L'un des points positifs de ce type d'installation est que régulièrement, des réseaux associatifs se créent autour afin de subvenir aux besoins des habitants de ce nouveau camp.

• Installations programmées

Le même phénomène arrive mais cette fois ci, des personnes (ONG, État, ...) ont anticipé le déplacement de ces populations et ont monté un camp sur leur parcours. Ce type d'installation à l'avantage de pouvoir subvenir plus facilement aux premières nécessités de ces personnes déplacés.

Le problème que soulève ce type de camp est que la prise en compte des différences culturelles n'est peu ou pas faite, ce qui peut entraîner des conflits au sein du camp. Pour parler de manière plus générale, ces deux types d'installation sont marqués du même problème : il n'y a pas de concertation entre les trois parties prenantes, les migrants, les autorités et la population locale. Cette non-concertation entraîne des écarts entre les besoins et ce qui est réalisé.

• Zone de confort

La notion de zone de confort est souvent liée à celle de zone de transit. On peut en parler quand il y a un rassemblement communautaire et une routine qui s'installe. De plus les ONG peuvent y intervenir plus facilement.

• Zone étudiée

Le groupe s'est concentré sur une zone de transit, la frontière franco-italienne.

Ils ont, suite à leurs recherches, expliqué que le droit des migrants n'était pas respecté et que ces derniers étaient reconduits à la frontière de manière illégale et que les Mineurs Non Accompagnés n'étaient pas du tout pris en compte.

5. D'UNE MIGRATION SUBIE À UNE MIGRATION ACCEPTÉE

Quels sont les enjeux de la migration de transit au niveau des migrants, des populations locales et des pouvoirs publics ? Comment faire accepter cette migration subie ?

La migration est souvent perçue comme une « invasion » dans les pays de transit. Elle est subie par les populations locales qui ont un regard péjoratif sur ces « vagues de migrants ».

• Les migrants

Les enjeux pour les migrants sont d'ordre économique et socio-culturel. En effet, les migrants en transit n'ont pas accès ni aux services sociaux de base, ni à la protection sociale. Leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés et ils sont victimes de discrimination et de stigmatisation. Sur le plan culturel, ils peuvent certes compter sur la communauté des migrants issus du même pays mais le choc culturel est parfois tel qu'ils éprouvent des difficultés d'adaptation. Ils arrivent malgré tout à travailler de manière informelle et à effectuer des transferts vers les familles restées au pays. Les conditions de travail sont souvent précaires et avec des rémunérations plus faibles que la main d'œuvre locale. Les migrants subissent aussi un racket de la part des populations locales et sont parfois victimes d'exploitation de la part d'employeurs véreux.

• Les populations locales

Les populations locales font face à une pression démographique qui exacerbe la peur de l'étranger et le sentiment d'insécurité. Il y a donc une association négative entre migration de transit et sécurité. La migration de transit a des effets positifs sur le tissu économique local. En travaillant de manière irrégulière, les migrants alimentent l'économie informelle. Cela entraîne une baisse du coût de la main d'œuvre et instaure une concurrence dans le marché du travail. En effet, la présence de travailleurs temporaires clandestins réduit le nombre d'emplois disponibles sur le marché. Cet afflux de migrants peut aussi avoir des effets négatifs lorsque la consommation des populations locales ou les prix de l'immobilier baissent suite au sentiment d'insécurité.

• Les pouvoirs publics

La migration induit des coûts de gestion dans les pays de transit à travers l'installation de zones de transit, de camps ou de services de traitement administratif. Les autorités publiques doivent aussi gérer les tensions sociales que cette migration engendre et apaiser les inquiétudes des populations locales. Cependant, la migration n'a pas que des inconvénients. En effet, elle permet une diversité et un métissage culturel, et participe au renouvellement démographique. Les migrants constituent une source de main d'œuvre qui peut stimuler la croissance. Les pays de transit usent souvent de leur statut de « porte d'entrée des migrants » pour acquérir un pouvoir de négociation dans les relations internationales avec les pays de destination finale. C'est le cas lorsque la Turquie négocie des millions d'euros pour retenir et filtrer les migrants à destination de l'Europe. C'est aussi le cas lorsque des pays du Maghreb reçoivent des financements pour contenir les migrants tentés par la traversée méditerranéenne.

Propositions



L'objectif central de l'action collective est de faire accepter cette migration subie. Les pays de transit doivent transformer en aspects positifs cet afflux de migrants. Certaines actions peuvent être menées conjointement par les pouvoirs publics et les ONG afin d'améliorer les conditions d'existence des migrants et valoriser leur apport au pays de transit.

1. La **régularisation des migrants** : un permis de séjour et de travail même temporaire leur permettrait de travailler dans de meilleures conditions et de pouvoir accéder aux services sociaux de base.
2. La **sensibilisation des populations locales et des migrants** pour favoriser les échanges et partages inter-culturels. Dialoguer avec les habitants, les renseigner et les rassurer, mettre en place des groupes de parole peut être positif.
3. L'**application stricte des droits fondamentaux en zone de transit**, ce qui n'est pas le cas au Maroc
4. L'**apprentissage de la langue** du pays de transit facilite l'intégration des migrants.
5. L'**aide au retour des migrants** dans leur pays d'origine à travers le financement du voyage ou la formation professionnelle. Plus qu'un enjeu économique et démographique, les migrants sont aussi des individus empreints d'une culture, de racines et de traditions. Le Haut Conseil à l'Intégration aborde l'intégration comme un processus qui « suppose une connaissance de soi, de ses origines, et c'est cette connaissance qui permet une intégration réfléchie, assumée et donc réussie. Face aux amalgames, à la montée des discours nationalistes ou xénophobes, la valorisation de la culture du migrant est rendu difficile. Pourtant, en ouvrant des espaces d'expression et en diversifiant les influences, les cultures nationales s'enrichissent et le regard porté par une société sur les migrants tendent à s'améliorer.

STOGRAPHE

Jeune Afrique

<http://www.jeuneafrique.com/381521/politique/cinq-idees-recues-migrants -limmigration/>

France Terre d'Asile

<http://www.france-terreasile.org/actualites/actualites/lactualitefrance-terre-dasile/7-idees-recues-sur-lesmigrants>

La cimade

http://www.lacimade.org/wpcontent/uploads/2016/10/La_Cimade_Petit_Guide_Prejuges_2016.pdf

http://www.o-cu.org/docs/uploads/atelier_migrations_esu20_14_crdef.pdf

http://www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X_2H-Xref-ViewHTML.asp?ileID=6751&lang=fr

Haut Conseil à l'Intégration, 1995.

<http://archives.hci.gouv.fr/-Motsde-l-integration-.html>

La croix

<https://www.lacroix.com/France/Immigration/Commentaire-accepter-laccueil-migrants-2016-09-13-1200788745>

http://www.voxeurop.eu/fr/content/article/41_27261-pieges-en-zone-de-transit

Le monde

http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/08/16/patrick-lozes-la-lutte-contre-lecommunautarisme-ne-peut-etre-une-luttecontre-lescommunautes_1316414_3224.html

MIGRATIONS DE TRAVAIL ET TRANSFERTS DE FONDS



INTERVENANT :

Nicolas YOL,
Docteur en économie, Gretha

ENCADRANT :

Éric ROUGIER,
Université de Bordeaux



ETUDIANTS :

GOUARDERES Inès, **GUENNEUGUES** Iroise, **VINCENT** Ana-Clara,
AIRAUD Léopold, **COCOGNE** Romain, **GASTEBOIS** Pierre,
MARTINEAU Elsa, **TIRERA** Kardiatou, **PARDO** David, **KABAS** Pierre-
Alain, **CAZENAVETTE** Clément, **HARDOUIN** Ingrid, **DA CUNHA**
Victoire, **LECHAT** Étienne, **BENAZETH** Julian, **PAULA** Foriquia,
GUERRERO Ingrid, **KOITA** Moussa, **MORGAN** Louis

BRIEF

Migrations de travail : de quoi parle-t-on ?

Les migrations de travail ont augmenté rapidement depuis trente ans, et ce malgré les obstacles nombreux qui s'opposent à la circulation des personnes d'âge actif (OECD, 2017). Comme le montre la carte de la figure 1, ces migrations concernent tous les continents et régions du monde, et les flux vont des pays en développement vers les pays développés, mais d'importants flux existent également entre pays développés et entre pays en développement. Certaines régions, comme l'Amérique du nord et l'Europe de l'ouest sont de grosses zones d'attraction. Les principales régions de départ sont l'Asie de l'est et du sud, et plus marginalement, l'Europe centrale et l'Afrique sub-saharienne.

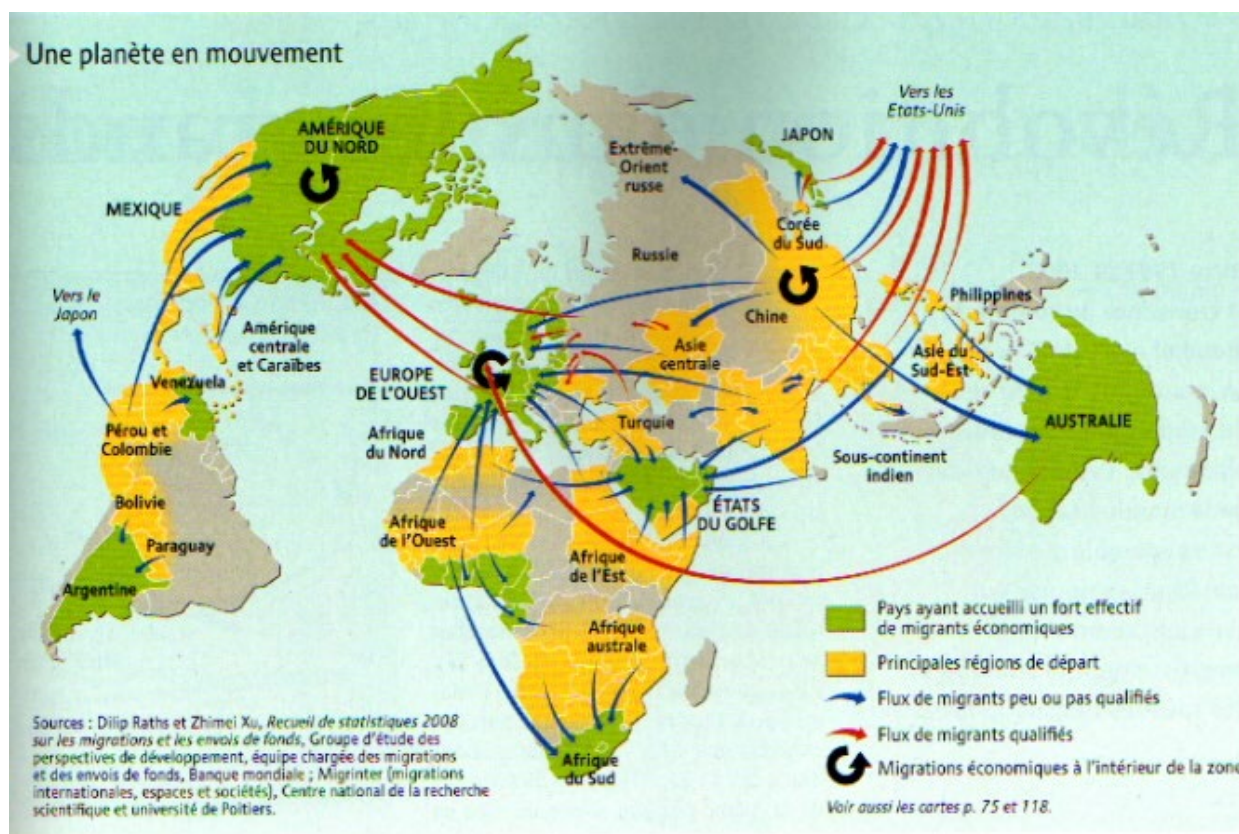


Figure 1. "Une planète en mouvement": carte des migrations de travail, 2008

La notion de migration de travail doit être appréhendée dans sa complexité et sa diversité. D'une part, cette migration n'explique pas intégralement les choix portés par les migrants. Elle s'ajoute au travail des décisions personnelles ou contextuelles. D'autre part, il n'existe pas de définition internationale du terme "migrant" sur laquelle s'appuyer. En 2006, l'OIM (Organisation Internationale pour la Migration) et le BIT (Bureau International pour le Travail) estimaient que sur les 191 millions de migrants internationaux plus de 86 millions partaient pour des raisons liées au travail.

Il y a cependant des distinctions établies entre la migration du travail et la prise en compte du facteur économique. Selon l'OIM, la migration économique se caractérise par la nécessité d'amélioration des conditions d'existence lorsque la migration du travail tend à rester en conformité avec le droit applicable.

De ce fait, d'autres aspects transversaux doivent être pris en compte pour mieux comprendre cet enjeu migratoire : les politiques publiques et la prise en considération des compétences, l'espace et le temps, et les effets de flux.

Enfin, il s'agit de ne pas oublier de mentionner que les types de contrat de travail et les statuts professionnels diffèrent grandement entre migrants qualifiés et non qualifiés, de même qu'entre migrants et expatriés. Cette distinction est à noter en particulier pour les expatriés puisque c'est une migration orchestrée par les employeurs qui facilite le droit d'entrée sur le territoire. Ce constat montre des inégalités d'accès aux pays d'accueil et de conditions de vie et de travail entre les migrants qui partent avec un contrat de travail et les migrants qui se déplacent dans l'espoir d'en trouver un.

Les politiques publiques des pays d'accueil : la recherche des « talents »

En France, la migration du travail est devenue une politique publique suite au discours de Nicolas Sarkozy en juin 2005. La promulgation du 24 juillet 2006 sur la loi relative à l'immigration et à l'intégration visait à passer d'une immigration subie à une immigration choisie. La migration dite subie reposait sur l'exercice d'un droit fondamental (droit à mener une vie familiale, droit d'asile, etc) tandis que la migration dite choisie était strictement relative à un besoin économique dirigé vers les secteurs déficitaires en main-d'œuvre. Cette différence entre immigration choisie et immigration subie a constitué un point de bascule des politiques françaises en matière d'immigration (Viprey, 2010).

Afin de répondre à ce besoin, la qualification s'est présentée comme l'outil le plus adapté pour évaluer les compétences des individus. Par ses effets de distinction (en France, une personne est considérée comme qualifiée par l'acquisition d'un diplôme de niveau baccalauréat, supérieur ou équivalent), ce processus exclut toujours une partie des migrants du marché du travail, ceux qui ne sont pas qualifiés au sens français du terme. La valorisation des compétences reste donc partielle et insuffisante puisqu'elle se base sur des définitions des compétences propres aux pays développés et ne tiennent que peu compte des compétences liées à l'expérience et la pratique. Par ailleurs, la loi du 7 mars 2016, entrée en vigueur le 1er novembre 2016, relative aux droits des étrangers, tendait à renforcer le choix d'une mobilité de l'excellence et à lutter contre les migrations irrégulières, généralement alimentées par les travailleurs les moins qualifiés. Elle a permis de mettre en circulation des cartes de séjours pluriannuelles, appelée également « passeport talent », qui s'adressaient uniquement aux entrepreneurs, investisseurs, artistes et personnes hautement qualifiée (dont le diplôme était supérieur ou équivalent à la licence professionnelle). Le talent, notion très arbitraire et relative, a pu ici se transmuter en un statut social de migrant "talentueux" et donc "socialement désirable".

Parallèlement, dans ses études, le Réseau Européen des Migrations a retenu plusieurs aspects spatio-temporels pour faciliter la compréhension des migrations liées au travail. Selon ses observations, les migrants qui se déplacent pour raisons professionnelles n'ont pas pour vocation à rester durablement dans leur pays d'accueil. Cette migration temporaire s'observe particulièrement en France par la délivrance de titres de séjours qui n'excèdent pas une durée de douze mois. L'encouragement de cette pratique interroge sur les stratégies portées par les pouvoirs publics. En effet, ces pratiques visent officiellement les migrations dites circulaire, soit « une forme de migration gérée de façon à permettre un certain degré de mobilité licite, dans les deux sens, entre deux pays », selon la Commission Européenne. Elles participent en fait d'une nouvelle forme de migration officielle de court terme conférant à la politique migratoire une flexibilité équivalente à celle du marché du travail.

Les migrations de travail au service du développement (1) :

Les remises des migrants

Les transferts de fonds sont à l'origine d'effets positifs plus directs des migrations de travail. Ils constituent une autre source importante de financements des économies des pays en développement et des populations récipiendaires. En 2014, la Banque Mondiale enregistre les transferts de fonds totaux y compris vers les pays à revenu élevé, à 583 milliards de dollars, dont une grande partie (436 milliards de dollars) ont été reçus par les pays en développement. Le poids des transferts de fond dans le Produit Intérieur Brut (PIB) peut atteindre 20 à 30% dans certains pays d'Europe centrale ou d'Amérique centrale.

A travers les transferts de fonds, la migration a un fort impact sur la réduction de la pauvreté dans les pays d'origine. Les envois de fonds des migrants sont destinés à des usages multiples et divers selon les pays d'origine. Les envois de fonds contribuent à améliorer le bien-être des ménages bénéficiaires et parfois de leur entourage. Ces transferts constituent une importante source de revenus pour les familles et les amis favorisant une hausse de la consommation des ménages. Un autre apport des remises des migrants se situe dans les investissements individuels dans de nombreux de secteurs d'activité notamment dans les infrastructures d'habitations, dans la création de petites unités de production, dans la prise en charge des besoins de santé ou encore d'éducation parmi d'autres. Ces différentes utilisations des transferts de fonds des migrants dans les pays d'origine permettent de mettre en mouvement une dynamique de développement de la collectivité.

Malgré l'importance et les enjeux des envois de fonds dans les pays en développement, certains obstacles réduisent les opportunités de tirer meilleur parti de la migration. Souvent, les transferts d'argent sont effectués par des canaux officiels, mais de nombreux transferts passent toujours par les voies informelles, ce qui rend difficile leurs évaluations et dangereux pour la sécurité de la personne qui ramène l'argent au ménage. Les coûts élevés des transferts de fonds passant par des canaux officiels constituent également un obstacle ayant une forte influence sur les rapatriements des fonds vers les pays d'origine. La difficulté de l'accès aux services financiers de proximité, particulièrement dans les zones rurales représentant le plus souvent les zones de plus forte migration, est une limite pour accéder aux fonds de façon sécurisée et régulière. Cette réalité est encline à réduire l'ampleur et/ou la fréquence des transferts de fonds vers les pays des migrants. Autre problème, malgré son poids en termes d'amélioration des conditions de vie et donc de réduction de la pauvreté, la migration n'empêche pas d'accroître les inégalités entre les ménages dans la mesure où les transferts de fonds ne parviennent qu'aux ménages avec migrants et que les ménages non migrants ne sont pas impactés par ce phénomène migratoire. En effet ces contraintes ne favorisent pas l'exploitation maximale de l'investissement particulièrement pour les zones rurales les plus pauvres.

Pour pallier aux différentes contraintes qui freinent l'incitation des transferts de fonds vers les pays en développement, des stratégies pourraient être initiées dans l'optique de tirer meilleur profit de la migration. Ainsi nos recommandations ont plusieurs orientations :

- La promotion de l'investissement dans les pays d'origine à travers des politiques d'incitation en accordant des subventions publiques en complément des remises privées. Cette action pourrait inciter les migrants à investir davantage dans des projets dans leurs pays.
- La mise en place par les banques privées de comptes d'envoi spécifiques avec des taux d'intérêts et/ou de change avantageux. Ces comptes ont pour but d'encourager les rapatriements des fonds plus importants.

- Le développement de la méthode de téléphonie mobile à travers des applications faciles comme un système alternatif permettant d'effectuer des envois vers les pays d'origine. Ce système de téléphonie mobile a pour vocation de favoriser non seulement une incitation des rapatriements de fonds mais également de répondre à la problématique de l'accès aux services financiers de proximité. Il s'y ajoute que le mobile banking est une source de baisse importante des frais d'envoi d'argent. Une plus forte concurrence bancaire dans les pays récepteurs et des accords avec des banques des pays accueillant les migrants pourrait encourager ces deux mécanismes. Au-delà de la réduction des coûts et de l'accès aux services financiers, ces services pourraient également contribuer à résoudre la problématique de l'informalité en décourageant les transferts de fonds par les systèmes informels.

- La mise en place de dispositifs d'incitation de l'État à contribuer dans les investissements publics locaux ou communautaires en faveur des ménages migrants comme non migrants. Les investissements des migrants dans certains secteurs comme la santé, l'éducation favorisent le désengagement de l'État et face à cette réalité il est intéressant de veiller à une meilleure gouvernance. La promotion d'associations locales de migrants ou d'organismes de micro-crédit à des fins de financement de l'investissement collectif local pourrait être soutenue par le gouvernement et des ONG.

- Les mécanismes de stabilisation à travers des actions collectives pour faire face aux chocs imprévus. L'idée est d'adopter des mécanismes collectifs sous forme de microcrédit en guise d'assurance afin d'anticiper les imprévus et de gérer les risques afin de lisser les fluctuations de remises dues aux variations de conjoncture et de conditions du marché du travail dans le pays d'accueil des migrants.

Au travers de ces solutions, il est possible d'espérer une forte mobilisation des transferts de fonds vers les pays d'origine et des effets multiplicateurs plus importants de ces remises en mettant des ressources à disposition pour financer les activités économiques ce qui, en retour, encourage les investissements.

Les migrations de travail au service du développement économique (2) : **du « brain drain » ou « brain gain »**

Si les déplacements de migrants qualifiés sont couramment appelés la fuite des cerveaux, l'approche anglo-saxonne de « brain drain » et de « brain gain » apporte des nuances importantes concernant les apports aux pays d'origine et d'accueil. On parle de brain drain lorsque le nombre de personnes qualifiées qui émigrent est si élevé qu'il impacte significativement la taille de l'offre de travail qualifiée dans le pays d'origine et constitue une perte sociale sèche des dépenses de formation engagées pour les qualifier. Ce phénomène s'observe notamment dans de nombreux pays africains et dans les petits pays d'Amérique centrale. Toutefois, les apports de compétences et de réseau social, ou bien les entreprises ou transferts de capital de ces migrants qualifiés, en cas de retour définitif ou temporaire ou non, génèrent des effets positifs de long terme sur le développement de leur pays d'origine que l'on qualifie de brain gain.

Pendant sa période d'activité au sein du pays d'accueil, le migrant effectue des transferts de fond vers son pays ce qui suscite une amélioration du climat économique. Mais lorsque le migrant repart du pays d'accueil, il ramène avec lui de nouvelles compétences professionnelles et une richesse culturelle. Cela lui procure un capital socio-économique qui va lui permettre de former ses pairs, d'investir, et de participer au développement de son pays.

Quelques voies d'actions, à plusieurs niveaux, peuvent être discutées ci-dessous pour faciliter les migrations en retour et les effets positifs de type « brain gain ». Toutes, elles invitent à reformuler la problématique des migrations de travail en la problématique, moins politique et plus économique, de la mobilité internationale du travail.

- À l'échelle étatique, les politiques migratoires des différents pays pourraient être homogénéisées. Ainsi des accords entre pays d'origine et pays de destination qui seraient susceptibles d'être mis en place permettraient de laisser circuler librement les travailleurs entre deux pays. Dans ces conditions, ils reviendraient ainsi plus facilement dans leur pays d'origine pour transmettre leurs connaissances, pourraient décider d'y rester ou de revenir dans le pays d'émigration. De plus, la double nationalité pourrait être envisagée pour eux, toujours dans le but de faciliter leurs allers-retours. Tous ces dispositifs pourraient générer des cercles vertueux du type brain gain. Plusieurs dispositifs internationaux visant à favoriser le co-développement par la mobilité du travail existent déjà tels que le NEPAD et le TOKTEN. Il existe aussi des stratégies d'actions pour inciter les migrants à un retour volontaire assisté comme le RVA. La dynamique du Brain Gain engendre même le phénomène de "reparts", c'est à dire le retour des travailleurs migrants de la diaspora dans le pays d'origine.

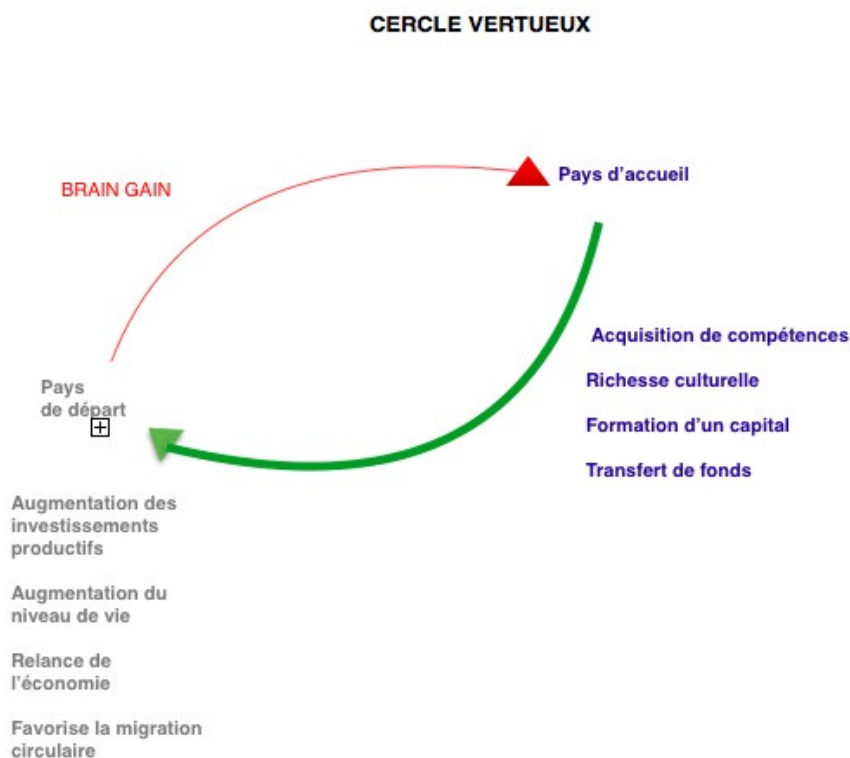
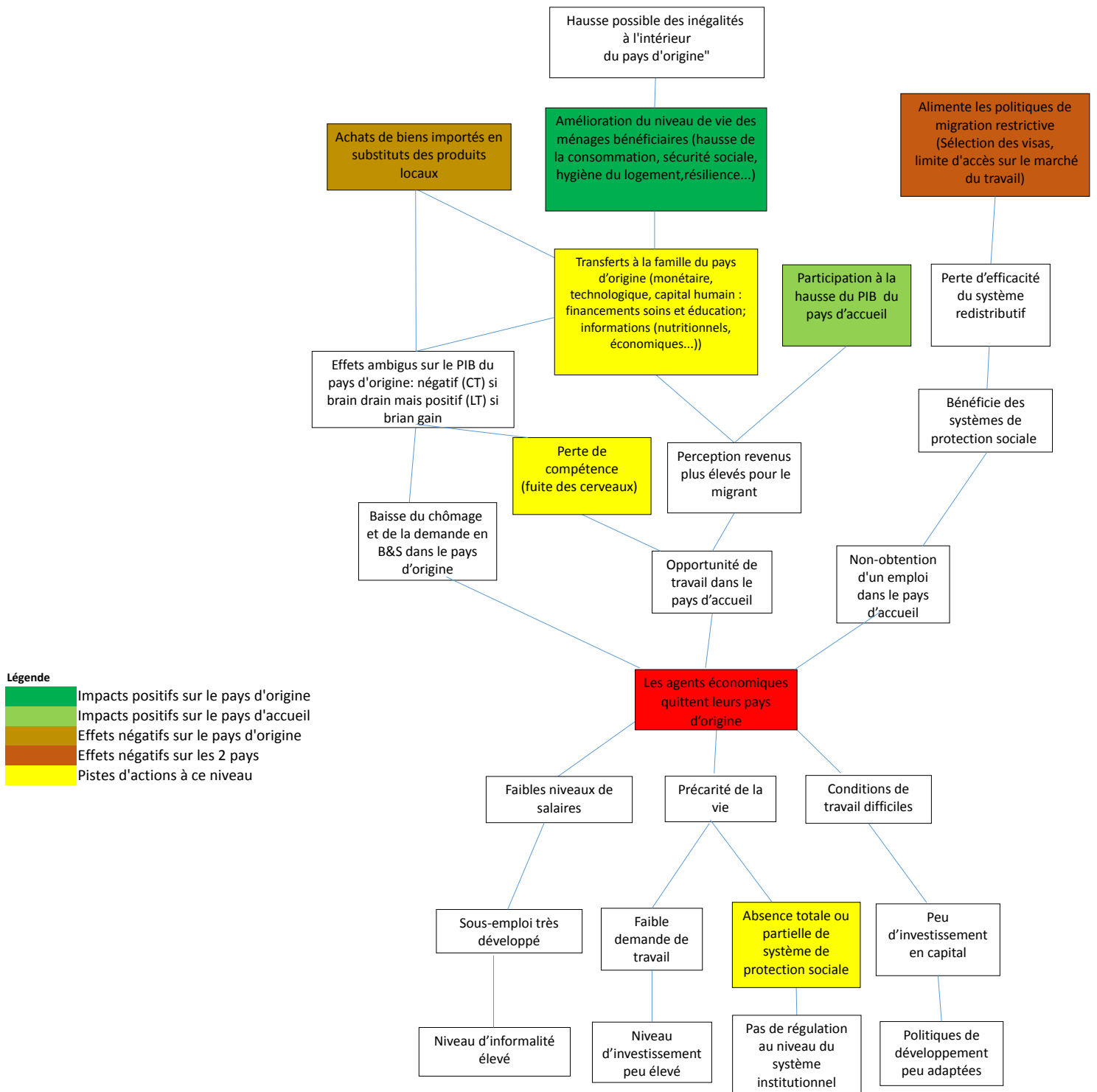


Figure 2: Le mécanisme du brain gain et l'effet des migrations circulaires

- À l'échelle locale, le retour des travailleurs émigrés pourrait être accompagné par des structures de réintégration afin qu'ils puissent partager leurs expériences. Une expérience à l'étranger est en effet favorable quel que soit leur niveau de compétences ou de qualification, les compétences ou l'expérience acquises seraient valorisées. Des projets menés par des ONG ou des associations locales pourraient également créer des associations qui accorderaient des micro-crédits ou des financements afin de faciliter la création d'entreprises pour les travailleurs lorsqu'ils reviendront dans leur pays de départ. Des facilités administratives pour créer des entreprises ou employer des salariés pourraient également être fournies par l'administration, en contrepartie de la déclaration fiscale de l'entreprise.

Les améliorations proposées ci-dessus cherchent à promouvoir des migrations circulaires pouvant générer du « brain gain », c'est à dire des gains liés à la mobilité des travailleurs qualifiés ou expérimentés. Il s'agirait d'une politique de coopération entre le pays de départ et le pays d'accueil basée sur un consensus fort lié au fait que ces migrations circulaires peuvent leur apporter un bénéfice mutuel. En produisant un cercle vertueux de développement dans le pays d'origine, ces politiques pourraient conduire, dans le long terme, à une réduction des flux migratoires. Le « brain gain » représente donc une des meilleures pistes pour promouvoir la circulation des personnes, encourager les projets de co-développement et de transfert de connaissances.



BIBLIOGRAPHIE

Viprey, Mouna (2010) Immigration choisie, immigration subie : du discours à la réalité, I.R.E.S, La Revue de l'Ires, 2010/1 (n° 64).

Gubert, Flore, et Thierry Giordano (2006) Migrations internationales et développement: un tournant?, IDDRI, Synthèse "Gouvernance mondiale", 2006/02.

OECD (2017) International migration outlook, Paris: Organization of Economic Cooperation and Development.



CES JOURNÉES ONT ÉTÉ ORGANISÉES PAR



avec le soutien de



Coordination : Tiphaine Ardouin (RADSI Nouvelle-Aquitaine)

Avec la participation de : Ghislain Brégeot, Nicolas Brodeur, Cécile Broutin, Aurélie Carimentrand, Astrid Compagnon, Jean Philippe Fontenelle, Elisabeth Hofmann, Eric Rougier et de l'ensemble des étudiants qui ont participé aux journées inter-filières.

Graphisme : Valérie Cridelause

Photos : RADSI Nouvelle-Aquitaine